



Massamba Lamsar DIOP
Président de l'Ordre
des Architectes du Sénégal

« **Sortons ensemble du marasme de BTP : il y va, avec cette solidarité, de la solidité de notre nation** »

P14

LE GRAND ENTRETIEN

P24



Dr Moustapha DJITTE

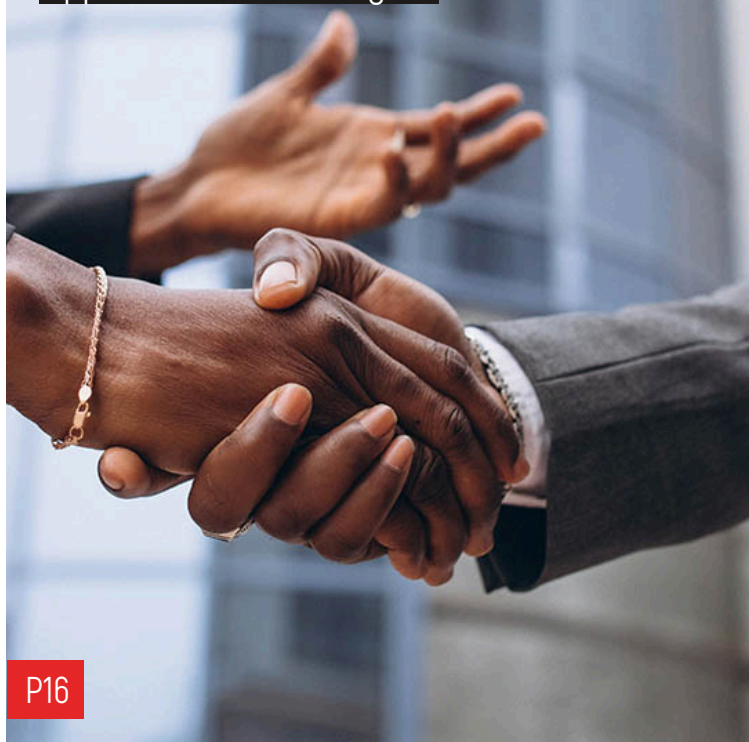
Directeur Général,
Agence de Régulation de la Commande Publique (ARCOP)

**Le PPP est à la fois
une panacée pour l'Etat
et le secteur privé.**

LE DOSSIER DU MOIS

**Enjeux de la commande publique
au Sénégal : Les PPP comme
solution pour le BTP**

Opportunités ou mirage ?



P16



**Une trajectoire bâtie
sur l'expérience et l'impact**



P28



ÉDITO	4
ACTUALITÉS	6
VERBATIM	11
TRIBUNE	14
LE DOSSIER DU MOIS	16
L'ENTRETIEN	24
PORTRAIT D'ENTREPRISE	28
TABAX AU CŒUR DU SENCON EXPO	31
VIE DU SYNDICAT	33
LE SPEBTPS DANS LES MÉDIAS	34
AU CHANTIER	36
AGENDA	38
TRUCS & ASTUCES	39
ANNONCES Appels d'offres	40
CONTACTS ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	46

LES MARDIS DU BTP

TABLE RONDE DE HAUT NIVEAU



Sous la présidence effective de
Monsieur Déthié FALL,
Ministre des Infrastructures

THÈME

« **DIALOGUE STRATÉGIQUE PUBLIC – PRIVÉ
AUTOUR DES ENJEUX DU SECTEUR DU BTP** »



📍 Hôtel NOOM – Dakar
Jeudi 09 avril à partir de 09H00

Édition spéciale

Initiative



Collaboration



Coordination





JOM, FOULA, FAYDA : LES VERTUS DES LIONS, BOUSSOLE DU BTP SÉNÉGALAIS

Par Oumar NDIR

Président

Syndicat Professionnel des Entrepreneurs de Bâtiments et Travaux Publics du Sénégal (SPEBTPS)

La victoire morale, parfois plus forte que le trophée lui-même, se forge dans l'attitude, l'engagement et la fidélité aux valeurs. À l'occasion de la Coupe d'Afrique des Nations 2025, et plus particulièrement lors de la finale mémorable du 18 janvier 2026 face au Maroc, les Lions de la Teranga ont offert à la Nation bien plus qu'un match de football : ils ont incarné une leçon magistrale de Jom, de Foula et de Fayda : trois piliers de notre héritage culturel qui doivent inspirer durablement notre secteur du Bâtiment et des Travaux Publics.

Le Jom, cette dignité intérieure qui pousse à se dépasser sans renier ses principes, s'est manifesté dans la capacité de nos Lions à rester debout dans l'adversité, à refuser la résignation et à honorer le maillot jusqu'à la dernière minute. Dans le BTP, le Jom doit se traduire par l'excellence professionnelle, le respect des engagements contractuels, la qualité des ouvrages livrés et la loyauté envers l'État, les partenaires et les populations bénéficiaires. Il est l'antidote aux compromis de facilité et le socle de la crédibilité de nos entreprises.

La Foula, cette force de caractère faite d'audace, de courage et de détermination, a porté nos joueurs à défier les pronostics, à presser, à attaquer et à défendre sans jamais renoncer. Pour notre secteur, la Foula doit nourrir l'esprit d'innovation, l'investissement dans les compétences locales, la conquête de nouveaux marchés et la capacité à entreprendre de grands projets structurants avec confiance et ambition. C'est elle qui transforme les contraintes en opportunités et les défis en leviers de croissance.

Quant à la Fayda, cette dignité sereine, cette valeur personnelle qui inspire respect et considération, elle s'est exprimée dans le comportement exemplaire des Lions sur et en dehors du terrain : respect de l'adversaire, maîtrise de soi, attachement à l'éthique du sport. Dans le BTP, la Fayda doit guider nos pratiques vers plus de transparence, de responsabilité sociale et de professionnalisme. Elle fonde la réputation de nos entreprises et renforce la confiance des partenaires financiers, techniques et institutionnels.

À travers cette CAN, nos Lions nous rappellent que la performance durable n'est jamais le fruit du hasard, mais celui d'un socle de valeurs solidement ancrées.

Le SPEBTPS invite ainsi l'ensemble des acteurs du secteur à faire de Jom, Foula et Fayda non pas de simples références culturelles, mais de véritables principes de gouvernance, de management et d'action.

C'est à ce prix que le BTP sénégalais continuera de bâtir, au-delà des infrastructures, une économie de confiance, de souveraineté et de prospérité partagée – à l'image de ces Lions qui, par leur courage et leur dignité, ont fait vibrer toute une Nation et rappelé au monde ce que signifie, profondément, la Teranga.

Nous vous souhaitons bonne lecture de ce TabaX de mars 2026, qui met un focus sur la problématique du Partenariat Public Privé (PPP). Levier ou frein au développement de nos PME à actionnariat local ?

Nous lançons le débat. Avec tous nos souhaits de bon mois de Ramadan et de Carême.



Nouvelles opportunités à saisir

FONDS DE COMMERCE

Propriété Hôtelière, Dakar

Type: Hôtel bord de mer

Valeur de vente: **2 milliards FCFA**

Vente en bloc : actif + fonds + droits d'exploitation

Détails: 600m2 - Titre foncier - Licence Alcool - Très fort potentiel de développement

Propriété Hôtelière, Warang

Type: Hôtel proche de la mer

Valeur de vente: **250.000.000 FCFA**

Vente en bloc : actif + fonds + droits d'exploitation

Détails : 600m2 - 14 unités d'hébergement - Destination à fort potentiel

Propriété Hôtelière, Proche AIDB

Type: Etablissement hôtelier

Valeur de vente: **2 milliards FCFA**

Vente en bloc : actif + fonds + droits d'exploitation

Détails : 15,000m2 - 9000m2 bâtis - projet à vocation écologique et durable

Contact: 78 386 29 98
www.afeximmo.com



À PROPOS DE AFEX IMMO

AFEX IMMO est un acteur de référence dans le conseil et l'accompagnement en immobilier d'investissement au Sénégal. Fondé en 2023, Afex Immo, branche du groupe Afex Group compte plus de 100 biens représentés et plus de 200 services de conciergerie honorés.

En partenariat stratégique avec **HORIZON CAPITAL & ADVISORY**, **AFEX IMMO** vous accompagne sur l'acquisition des fonds de commerce et vous offre un service clé en main :

- Analyse détaillée du bien en vente
- Structuration juridique et fiscale
- Structuration financière



PPP : 8 000 milliards de potentiel en Afrique

Réunis le 22 janvier à Banjul lors des Financial Afrik Awards, experts et décideurs ont souligné le rôle stratégique des partenariats public-privé (PPP) dans la transformation structurelle du continent. Selon les estimations avancées, l'Afrique disposerait d'un potentiel d'investissement de 8 000 milliards de dollars à valoriser d'ici 2030, notamment dans les infrastructures, l'énergie, le numérique et les transports. Les intervenants ont insisté sur la nécessité d'améliorer les cadres juridiques, de sécuriser les financements et de renforcer la gouvernance des projets. Les PPP apparaissent ainsi comme un levier clé pour mobiliser les capitaux privés, réduire le déficit d'infrastructures et positionner l'Afrique comme un acteur majeur des chaînes de valeur mondiales.

Immobilier : Teyliom lance "The Four Signatures"

À Dakar, Teyliom Properties a dévoilé, le 16 février, « The Four Signatures », un programme résidentiel d'envergure réparti entre Dakar, Mamelles, Diamniadio et Corniche Ouest. À travers ce projet, le promoteur ambitionne de conjuguer qualité architecturale, durabilité environnementale et attractivité pour les investisseurs nationaux et internationaux. Les résidences proposées misent sur des standards élevés de finition, des espaces optimisés et une intégration harmonieuse dans leur environnement urbain. Dans un contexte de forte demande immobilière au Sénégal, « The Four Signatures » s'inscrit dans une stratégie visant à répondre aux besoins d'une classe moyenne en expansion tout en consolidant l'offre premium du marché dakarois.



Construction : léger recul des coûts au 4e trimestre 2025

Selon l'ANSD, le coût de la construction a enregistré une baisse de 0,9 % au quatrième trimestre 2025. Ce recul s'explique principalement par la diminution des prix de certains matériaux et des frais liés aux moyens de gestion des chantiers. Toutefois, en glissement annuel, l'indice affiche une hausse de 1,2 %, traduisant une évolution modérée mais persistante des charges dans le secteur du BTP. Cette tendance pourrait offrir un léger répit aux promoteurs immobiliers et aux particuliers engagés dans des projets de construction. Elle demeure néanmoins tributaire de la conjoncture internationale, notamment des fluctuations des prix des matières premières et des coûts logistiques.



SN HLM : changement à la direction

La SN HLM a un nouveau directeur général. Bassirou Kébé a été remplacé à la tête de la société nationale en charge de l'habitat social au Sénégal. Le nouveau directeur général, Abdourahmane Dabo, prend les rênes d'une structure stratégique dont la mission centrale est la production et la gestion de logements sociaux sur l'ensemble du territoire. Cette nomination intervient dans un contexte de relance des programmes de logements et de forte attente des populations face au déficit en habitat abordable. Le défi pour la nouvelle direction consistera à accélérer la mise en œuvre des projets, améliorer l'accès au financement et renforcer la transparence dans l'attribution des logements.

Direction de l'Architecture : El Hadji Mamadou GUEYE succède à Catherine Marie Thérèse FAYE

Monsieur El Hadji Mamadou GUEYE, Architecte, est nommé Directeur de l'Architecture au Ministère de l'Urbanisme, des Collectivités territoriales et de l'Aménagement des Territoires, en remplacement de Madame Catherine Marie Thérèse FAYE, admise à faire valoir ses droits à une pension de retraite.



Côte d'Ivoire : 5 000 logements à Abobo

Le Groupe Sablux a signé, le 26 janvier 2026, une convention avec la commune d'Abobo, à Abobo, pour la construction de 5 000 logements sociaux, économiques et de standing. Ce nouveau programme vient s'ajouter aux 10 000 unités déjà engagées avec l'État de Côte d'Ivoire, portant à 15 000 le total des logements annoncés par le promoteur. L'initiative vise à réduire significativement le déficit en habitat, particulièrement dans les zones urbaines à forte croissance démographique. Au-delà de l'accès au logement, le projet devrait générer des emplois directs et indirects dans le BTP, dynamiser les filières locales de matériaux et renforcer l'attractivité économique d'Abobo, l'une des communes les plus peuplées du pays.



En 55 ans d'existence, le Groupe CSE s'est bâti une solide réputation et s'est imposée comme une entité incontournable dans le secteur des Travaux Publics et du bâtiment au Sénégal et dans la sous-région ouest-africaine. Considérée comme une référence dans son domaine, le Groupe CSE doit sa réussite à des valeurs fondatrices fortes qui lui ont permis de se développer en dépit du contexte politico-économique en perpétuelle mutation. À l'écoute de ses clients, le Groupe CSE déploie son savoir-faire en conception, réalisation, pilotage, exploitation et maintenance de projets complexes d'infrastructures. Polyvalence, créativité, ingénierie, développement durable, les équipes du Groupe CSE interviennent sur toutes les étapes de projets d'infrastructures d'envergure, de la conception à la livraison, utilisant des matériaux de haute technologie répondant aux normes environnementales actuelles.

Oumar SOW

Président Directoire Groupe CSE



FONDATION
ALIOU ARDO SOW

Le Sénégal a une superficie de 196 722 km² et une population d'environ 18 032 473 habitants. Il est classé parmi les pays moins avancés (PMA) avec une prévalence de la pauvreté, tant en zone rurale qu'en zone urbaine, même si les stratégies de développement mises en œuvre par l'État ont permis une amélioration du PIB par tête d'habitant. C'est dans ce contexte que la « Fondation Causes Humaines » a été créée à l'initiative de feu Aliou Sow, alors Directeur Général de la Compagnie Sahélienne d'Entreprises (CSE) aux fins d'apporter une contribution significative à la sécurité humaine. Reconnue d'utilité publique par le décret n°2008-1061 du 18 septembre 2008, la « Fondation Causes

Humaines » a été renommée « Fondation Aliou Ardo SOW (FAAS) par le décret n°2020-1567 du 27 juillet 2020 modifiant le décret cité supra. Dans une logique d'efficacité et de performance, la Fondation a décidé de se doter d'un plan stratégique couvrant la période 2023-2027 en vue de baliser sa voie conformément à une démarche de gestion axée sur les résultats (GAR).



NOS FILIALES

CSE IMMOBILIER

CSE GRANULATS

**SOSETER
HYDRO**

SDIH

SISMAR

ECSEN
Support Services SS & S&S

POLYTEK
SOLUTIONS DE TRAVAUX PUBLICS



CONSEIL PRÉSIDENTIEL DE L'INVESTISSEMENT RENOVÉ

Les jalons d'une gouvernance économique permanente État et secteur privé

En prélude à la tenue, en mars 2026, du Conseil présidentiel de l'investissement (Cpi) rénové, l'Agence nationale chargée de la promotion de l'investissement et des grands travaux (Apix) a engagé une large concertation avec le secteur privé national. Cette première rencontre, organisée conformément aux orientations des autorités, marque le lancement d'un processus participatif destiné à refonder l'un des principaux cadres de dialogue entre l'État et les acteurs économiques. Autour de la table, représentants de l'administration, organisations patronales et dirigeants d'entreprises ont échangé, sans détours, sur les réformes en cours et sur les attentes liées au nouveau format du CPI.

L'objectif affiché est clair : accélérer les transformations structurelles, lever les obstacles à l'investissement et améliorer durablement le climat des affaires au Sénégal. Au cours de l'atelier, plusieurs textes majeurs ont fait l'objet de présentations détaillées : Code des investissements, Code général des impôts, Code général des douanes, Code du travail, mais aussi les dispositifs encadrant les partenariats public-privé, les zones économiques spéciales, le contenu local et l'environnement des affaires. Les observations formulées par les acteurs du privé seront intégrées dans la feuille de route devant baliser la préparation du CPI rénové.

Intervenant à cette occasion, le ministre Secrétaire général du Gouvernement, Boubacar Camara, et le Directeur général de l'Apix, Bakary Séga Bathily, ont réaffirmé la volonté de l'État d'accorder une place centrale au secteur privé dans la conduite des réformes. Pour les autorités, il ne s'agit pas de rompre avec l'ancien format du CPI, qui a permis d'importantes avancées en matière d'infrastructures et de simplification administrative, mais de le faire évoluer vers une nouvelle étape de maturité.

« Nous ne cherchons pas à remplacer le CPI, mais à le transformer en un cadre de gouvernance économique permanente et collaborative », a expliqué le Directeur général

de l'APIX. Le nouveau dispositif devrait ainsi reposer sur trois piliers : un dialogue continu et structuré entre l'État et le secteur privé ; un mécanisme de suivi-évaluation orienté vers la performance, avec des indicateurs mesurables tels que les investissements réalisés, les emplois créés ou les délais administratifs réduits ; et une meilleure inclusion des entreprises, appelées à devenir de véritables co-construc-trices des réformes.

Au nom du patronat, le président du Conseil national du patronat (CNP), Baïdy Agne, a salué la tenue de cette concertation tout en plaidant pour une implication plus en amont des organisations professionnelles dans l'élaboration des textes. Selon lui, cette démarche permettrait d'aboutir à des positions consensuelles et à des propositions plus opérationnelles.

Le secteur privé a ainsi décliné plusieurs priorités : une meilleure visibilité sur les réformes du Code général des impôts, du Code général des douanes et du Code des investissements ; la prise en compte des préoccupations exprimées lors des négociations sociales sur le nouveau Code du travail, notamment en matière de flexibilité à l'embauche et de plafonnement des dommages et intérêts en cas de licenciement jugé abusif ; la relance des grands chantiers du BTP et des infrastructures ; la généralisation de la dématérialisation des procédures administratives pour plus de transparence et d'efficacité ; un accès facilité au foncier et une sécurisation accrue des investissements ; la création de tribunaux de commerce dans les pôles territoriaux et le renforcement des juridictions commerciales ; ainsi qu'une concertation approfondie autour du projet de loi sur la souveraineté économique.

Pour Baïdy Agne, le CPI rénové ne doit pas se limiter à une rencontre solennelle. Il doit devenir une instance d'arbitrage et de décision, structurée autour de groupes de travail thématiques capables de produire des résultats concrets et suivis dans le temps. « Le secteur privé sénégalais aime son pays, investit et crée des emplois. Il entend agir aux côtés du gouvernement pour sortir le Sénégal de la zone de turbulence socio-économique », a-t-il déclaré.

Prévu pour la fin mars 2026, le CPI rénové ambitionne de repositionner le Sénégal parmi les économies les plus attractives du continent. Pour ses promoteurs, le climat des affaires constitue un bien commun, dont la qualité conditionne la croissance, la souveraineté économique et l'emploi des jeunes. À travers cette dynamique de co-construction, l'État et le secteur privé semblent déterminés à inscrire leur partenariat dans la durée, au service d'un développement plus compétitif et inclusif.

Mamadou DIOP



Depuis 1967

CDE, un leader incontesté, depuis 1967 - année de sa création - a pu grâce à son savoir-faire et son professionnalisme, devenir une entreprise de référence dans le domaine du Bâtiments et des Travaux Publics avec la réalisation d'ouvrages prestigieux au Sénégal, en Afrique de l'ouest, en Afrique centrale et au Moyen-Orient.

Avec plus de 4 000 employés, le CDE a réalisé un chiffre d'affaires de plus de 51 milliards de francs CFA en 2019.

► *Un savoir-faire au-delà
des frontières*
**Know-how beyond
borders**



Nos métiers

Stratégies

Bâtiments

Travaux publics

Hydraulique et forages

Bureau d'études
prix et techniques

Autres corps d'état

CDE, Entreprise Certifiée,

La satisfaction de nos clients, la santé et la sécurité des personnes, ainsi que la préservation de l'environnement sont des enjeux majeurs dans la réalisation des projets du **CONSORTIUM D'ENTREPRISES.**



Diplomatie sportive sénégalaise

Le secteur du BTP, incontournable, avec le grand challenge de la construction d'édifices sportifs

(Par Ousseynou Nar GUEYE*)

Le secteur du BTP n'est pas qu'un simple exécutant ; il est le garant de la crédibilité diplomatique du Sénégal. Chaque brique posée à Diamniadio ou à la Médina renforce notre voix sur la scène internationale, alors que nous organisons en cette année 2026 les Jeux Olympiques de la Jeunesse et que nous ambitionnons, comme organisateur désigné, la CAN de football 2029. Nos entreprises membres du SPEBTPS doivent se tenir prêtes : le sport est notre plus beau chantier. Et la CAN Maroc 2025 dont nos Lions de la Téranga viennent de sortir en grands vainqueurs le prouve : le soft power et le branding-pays du Sénégal passent aussi par les performances athlétiques dans les équipements immobiliers les plus adaptés et les plus modernes. Dans l'échiquier géopolitique mondial, le sport n'est plus seulement une affaire de médailles ; c'est un levier de puissance, une vitrine technologique et un moteur de croissance macroéconomique. Pour le Sénégal, cette « diplomatie du muscle » ne peut se concrétiser sans un partenaire de l'ombre mais omniprésent : le secteur du BTP.

Le Sénégal, laboratoire de l'excellence infrastructurelle ?

Depuis plus de six ans, le Sénégal s'est engagé dans une course de fond pour préparer les Jeux Olympiques de la Jeunesse (JOJ) d'octobre et novembre 2026. Ce rendez-vous, le premier du genre en terre africaine, a transformé le paysage urbain et stimulé le savoir-faire de nos entreprises.

Diamniadio : Le nouveau pôle de compétitivité

L'émergence de la ville nouvelle de Diamniadio illustre parfaitement cette symbiose entre sport et urbanisme. Dakar Arena y est ainsi une véritable prouesse architecturale, ce complexe multisport a déjà prouvé sa rentabilité opérationnelle en accueillant deux éditions de la Basketball Africa League (BAL), sous l'égide de la NBA. De même, le stade du Sénégal Abdoulaye Wade, qui s'y trouve. Avec ses 50 000 places, cet édifice répond aux standards FIFA les plus stricts, plaçant le Sénégal sur la carte des grandes nations capables d'héberger des finales continentales. Sans oublier l'arène moderne de lutte traditionnelle au Technopole de l'entrée de la ville de Pikine, dans la grande conurbation dakaroise.

Réhabilitation et héritage urbain

Le challenge ne réside pas uniquement dans le neuf, mais aussi dans la modernisation du patrimoine existant. Dans ce sillage, en ce qui concerne le stade Léopold Sédar Senghor, la réhabilitation lourde de ce géant de 60 000 places est le pilier central de la stratégie de "bidding" du Sénégal pour la CAN 2029. Il y a aussi les chantiers du Tour de l'Œuf et d'Iba Mar Diop : en plein cœur de Dakar (Point E et Médina), la rénovation de la piscine olympique et du stade Iba Mar Diop pour les JOJ 2026 démontre la capacité du BTP à intervenir en milieu urbain dense pour offrir des infrastructures de proximité aux standards internationaux.



Le bémol de la volonté politique au Sénégal

Toutefois, il y a un gros bémol : si les entreprises du BTP national sont prêtes, la volonté politique existe-t-elle, de confier ces grands marchés de construction d'équipements sportifs au secteur privé local ? On ne peut s'empêcher de souligner, pour le déplorer, que la quasi-totalité des infrastructures sportives sénégalaises ont été construites par des entreprises à capitaux étrangers et à actionnariat extérieur. Celles-ci n'hésitent pas dans certains cas à aller jusqu'à importer leur propre main-d'œuvre.

Oui, tous ces grands projets d'infrastructures sénégalais ont été réalisés par l'expertise étrangère. Il y a donc motif à s'interroger sur le défaut de souveraineté et de patriotisme économique dont ont fait montre, depuis des décennies, nos autorités successives dans le choix des entreprises affectées à la construction de nos ouvrages sportifs. Et cela, dans un contexte où ces infrastructures sont financées par nos impôts ou par des emprunts qui devront être remboursés par nos enfants et petits-enfants. Le constat évident est donc l'absence d'implication des entreprises de BTP sénégalaises dans la construction des infrastructures sportives. Comment donc espérer un vrai transfert de compétences et de savoir-faire et permettre à nos entreprises d'avoir des références utiles à la conquête d'autres marchés, dans l'UEMOA, la CEDEAO et, au-delà, au sein de la ZLECAF continentale ?

C'est une problématique de fond en matière de développement durable et de renforcement d'un processus encore insuffisant d'industrialisation, avec une préemption nécessaire à accorder aux PME sénégalaises, socles de l'économie nationale. Nous pensons que les entreprises nationales du BRP sont prêtes pour un processus progressif de transfert de savoir-faire et de capacitation en matière de levées de fonds, que ce soit pour des pré-financements de chantiers ou pour des PPP. Cela passera nécessairement, et d'abord, par des joint-ventures (des consortiums ?) ou tout au moins, par un volume de plus en plus important de sous-traitance, dans le sens d'un vrai "Local Content" dans le BTP. Afin de permettre aux entreprises à capitaux et actionnariat sénégalais d'apprendre des autres. Et surtout, dans l'optique d'un véritable transfert de technologies et d'un remplacement progressif des multinationales par nos Majors et nos PME. Ce qui n'est de normal dans la trajectoire de développement économique de tout pays visant le développement économique inclusif, souverain et durable.

Le modèle marocain : une trajectoire de puissance

Cependant, pour citer un motif d'espoir, le Maroc offre un exemple inspirant de planification décennale. En réussissant l'organisation de la CAN 2025-2026, le royaume chérifien n'a pas seulement célébré le football ; il a validé un "test grandeur nature" pour ses infrastructures. Cette maîtrise technique est le socle de sa candidature commune pour la Coupe du Monde 2030 avec l'Espagne et le Portugal. Pour le BTP marocain, c'est une opportunité sans précédent de démontrer que les entreprises africaines peuvent co-construire l'événement le plus suivi au monde, garantissant une interconnexion logistique et hôtelière de premier plan.

Le Qatar : du pétrole au "soft power" par le bâti

L'exemple du Qatar reste le plus radical en termes de rebranding national par l'infrastructure. En une décennie, l'émirat a mobilisé des ressources colossales pour ériger des stades climatisés, défiant les contraintes thermiques extrêmes. Ce réalignement stratégique a permis de transformer une économie purement pétrolière en une destination touristique et d'affaires de premier ordre. Le BTP y a joué le rôle de magicien, transformant le désert en un hub technologique mondial. Le stade n'est plus une simple enceinte sportive, mais un actif immobilier multifonctionnel qui génère des flux de visiteurs bien après le coup de sifflet final.

Les enjeux pour le SPEBTPS

Pour les entreprises du BTP au Sénégal, le message est clair : construire un stade, c'est bâtir l'image de la nation. Il y a d'abord, la montée en compétences : la complexité des structures (portées de toitures, systèmes de climatisation, techniques modernes pour les pistes et les pelouses, systèmes de diffusion, etc.) qui exige une spécialisation accrue de nos cadres et ouvriers. Ensuite, vient la problématique critique des normes et de la qualité : le respect des cahiers des charges du CIO, de la FIFA ou de la CAF impose une rigueur qui doit devenir la norme pour tous les marchés de travaux publics. Nos standards doivent être de niveau international. Enfin, s'impose à nous l'enjeu de la maintenance : le véritable défi post-2026 sera la gestion technique de ces bâtiments pour éviter qu'ils ne deviennent "des cimetières à éléphants".

***Ousseynou Nar GUEYE est consultant éditorial du SPEBTPS**



Une tradition, des savoir-faire

Depuis 1926, Eiffage Sénégal est un acteur majeur du développement socio-économique du pays.

Bien plus qu'une entreprise de BTP, Eiffage Sénégal se positionne comme un partenaire de référence pour les donneurs d'ordres publics et privés, en leur offrant un interlocuteur unique capable d'apporter des solutions globales et intégrées à leurs projets.

Nos métiers



Bâtiment



Travaux
publics



Route



Energie



Concessions

Nos Réalisations emblématiques

- Port de Dakar (80% des installations)
- Maison Senghor (Réhabilitation)
- Echangeur CICES
- Route Mosquée de la Divinité
- Appontements de Carabane
- Autoroute de l'Avenir Dakar-Diamniadio-AIBD
- Marché Kermel (Reconstruction)
- Pont Faidherbe (Réhabilitation)
- Train Express Régional
- Cable sous-marin entre Dakar et Gorée
- Gare de Dakar
- Centrale solaire « Cheikh Anta Diop »

Nos valeurs

Être collaborateur d'Eiffage, c'est vivre et faire vivre nos valeurs.

Exemplarité

Confiance

Lucidité

Responsabilité

Transparence

Courage & pugnacité

www.eiffage.sn



Sortons ensemble du marasme de BTP : il y va, avec cette solidarité, de la solidité de notre nation

Par **Massamba Lamsar DIOP** | Président de l'Ordre des Architectes du Sénégal

Aujourd'hui au Sénégal, le monde de l'architecture est en larmes. Quand le secteur du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP) flanche, c'est tout l'édifice national qui vacille. Si cette inertie perdure, nous ne parlerons plus de ralentissement, mais d'une catastrophe structurelle sans précédent.

Un secteur à bout de souffle

Depuis plus de dix-huit mois, les architectes sénégalais ne voient plus d'horizon dégagé en leur faveur. Privés de nouvelles commandes et confrontés à l'arrêt de nombreux chantiers, beaucoup ne survivent que sur les maigres acquis du passé. Dans cette crise, le monde du BTP "crève la dalle", si vous nous permettez l'expression. Derrière chaque cabinet d'architecture qui ferme ou ralentit, ce sont des milliers d'emplois maçons, ingénieurs, électriciens, menuisiers qui s'évaporent.

Nous gardons espoir, non par naïveté, mais parce que nous croyons en notre rôle de bâtisseurs. Mais l'espoir ne suffit plus : il doit être transformé en résultats positifs par ceux qui tiennent les leviers de l'État.

L'urgence du présent face au projet "Sénégal 2050"

Le gouvernement a tracé une vision ambitieuse avec le Référentiel Sénégal 2050. C'est un cap louable. Cependant, une question demeure : **comment accompagner ce futur, si les bâtisseurs d'aujourd'hui sont à terre ?**

Pour que le projet 2050 ne soit pas un mirage sur une terre aride, l'État doit d'urgence :

- 1. Éponger la dette intérieure :** Le paiement des arriérés dus aux entreprises du BTP est la seule bouée de sauvetage capable de relancer la machine économique.
- 2. Relancer la commande publique :** L'architecte ne doit plus être l'oublié des grands projets. La souveraineté architecturale est la clé d'un développement endogène.
- 3. Sortir du marasme administratif :** Il est impératif de débloquer les procédures pour permettre aux projets privés et publics de sortir de terre immédiatement.

Un appel à l'action

Si le BTP marche, l'économie s'ensuivra. C'est une loi universelle. Nous appelons les autorités à un dialogue sincère pour "remettre les architectes en selle".

Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, ne laissez pas les talents de ce pays s'exiler ou s'éteindre dans le désarroi. Accompagner le projet 2050 commence par sauver les acteurs qui ont la charge de le dessiner et de le construire.

Sortons ensemble de ce marasme : il y va de la solidité de notre nation.

SPÉCIALISTE DE L'ASSAINISSEMENT ET DU BTP



Mme Léna Tall FAYE
Présidente Directrice Générale



Delta SA



NOS CERTIFICATIONS

Nous nous engageons à respecter les normes les plus élevées pour garantir la qualité, la sécurité et la durabilité de nos services.



CONTACTS :



Sicap Liberté VI Extension Nord VDN Villa N°9,
BP.: 23 783 Dakar-Ponty



+221 33 867 23 76

+221 33 867 00 98



contact@deltasa.sn



www.deltasa.sn

**NOUS
TRAVAILLONS
POUR VOUS**



Enjeux de la commande publique au Sénégal

Les PPP comme solution pour le BTP, opportunités ou mirage ?



Les Partenariats publics-privés (PPP) impactent grandement le secteur stratégique du BTP du fait qu'ils sont devenus une alternative remarquable aux sempiternelles difficultés liées au financement du développement en général et des infrastructures en particulier surtout dans les pays du sud global.

Une question à brûle-pourpoint. Aujourd'hui, peut-on parler de crise de la commande publique ? Dr Baye Samba Diop spécialiste des PPP à l'agence de régulation de la commande publique (ARCOP) se veut plutôt nuancé. Il préfère parler de retards dans l'exécution de certains projets ; ceux-ci pouvant avoir plusieurs origines.

C'est la raison pour laquelle l'ARCOP s'attelle, dans sa mission de régulation, à renforcer les capacités des autorités contractantes ainsi que celle des entreprises privées afin de favoriser la réalisation des projets dans les délais. Dans ce cadre, elle a lancé depuis le 14 octobre 2025, le déploiement de la plate-forme électronique des marchés publics (APPEL). C'est dans cette dynamique qu'une session spéciale d'information avait été organisée de concert avec le Syndicat Professionnel des Entrepreneurs de Bâtiments et Travaux Publics du Sénégal (SPEBTSP) pour former les entreprises du secteur du BTP à l'usage de la plate-forme. L'idée c'est également de les enrôler : à ce jour, pas moins de 349 entreprises ont été déjà enrôlées sur la plate-forme. Une manière d'assurer par ricochet plus de transparence dans le processus de passation des marchés.



Vers un Code unique de la commande publique

Pour sa part, Thierno Seydou DIOP, un autre spécialiste des PPP informe que "la réforme sénégalaise de la commande publique, engagée par la loi n°2021-23 du 2 mars 2021 relative aux contrats de PPP et consolidée par la loi n°2022-07 du 19 avril 2022 modifiant le Code des Obligations de l'Administration, marque une recomposition profonde du droit positif.

La distinction désormais consacrée entre PPP à paiement public et PPP à paiement par les usagers, l'obligation d'évaluation préalable, la structuration institutionnelle autour de l'UNAPPP, de la DCMP et de l'ARCOP, ainsi que la mise à jour du Code des marchés publics (décret n°2022-2295), instaurent un cadre cohérent qui dépasse la logique antérieure d'un régime dual séparant marchés publics et PPP. Cette dynamique s'inscrit dans un mouvement plus large de rationalisation du droit des contrats publics, comparable à la réforme française ayant conduit, en 2019, à l'adoption d'un Code de la commande publique regroupant marchés, concessions et marchés de partenariat au sein d'un corpus unique. Dès lors, une question doctrinale majeure se pose : le Sénégal dispose-t-il désormais des fondements techniques, juridiques et institutionnels nécessaires pour unifier l'ensemble du droit des contrats publics dans un Code unique de la commande publique ?"

L'expert T. S. DIOP estime "que cette unification n'est pas seulement opportune: elle est techniquement fondée, juridiquement cohérente et institutionnellement légitime, au regard des évolutions récentes du droit interne des contrats publics".

Comprendre les PPP

De prime abord, il faut expliquer la nette démarcation (la différence fondamentale) entre les marchés publics et les contrats de PPP afin de lever toute équivoque.

Il s'agit d'ailleurs de deux approches différentes de la commande publique au Sénégal.

Faudrait-il le rappeler, les marchés publics sont des contrats par lesquels une autorité contractante, telle

qu'une société nationale, achète des biens ou services spécifiques par le biais d'une procédure stricte de mise en concurrence.

Les PPP impliquent des partenariats entre les acteurs publics et privés pour développer des projets à long terme souvent liés à des infrastructures ou des services publics durables. Les PPP peuvent également inclure des coûts de financement public et des contrats à long terme. Ce qui nécessite une planification opérationnelle.

Les contrats de partenariat public-privé au Sénégal sont encadrés par la loi n° 2021 du 02 mars 2021 portant sur les PPP et son décret d'application.

Cette loi vise : Le regroupement des différentes formes de contrats de partenariat (à paiement public et à paiement par les usagers) dans un même texte juridique et d'autre part l'exécution rapide des projets de grande envergure. Les innovations majeures apportées par la réforme au cadre juridique actuel des PPP sont les suivantes :

1. L'unification du cadre juridique et institutionnel des PPP ;
2. L'élargissement du champ d'application à toutes les formes de PPP en consacrant des définitions qui les prennent en charge ;
3. L'introduction d'outils comme l'accord-programme et l'offre d'initiative privée ;
4. La discrimination positive en faveur du secteur privé local pour les PPP dont le montant n'atteint pas un certain seuil qui devra être fixé par décret.

Tout compte fait, ce nouveau cadre s'emploie à faciliter la réalisation d'ouvrages de qualité.

Globalement, les PPP sont des contrats écrits conclus à titre onéreux pour une durée déterminée entre une autorité contractante et un opérateur économique.

Deux catégories de PPP

1. Les PPP à paiement public.

Des contrats par lesquels une autorité contractante confie à un opérateur économique la réalisation d'un ouvrage dont la rémunération provient essentiellement de



versements de l'autorité contractante pendant toute la durée du contrat. Dans un tel schéma, tout ou partie de la mission a pour objet la conception, la transformation, l'entretien, l'exploitation ou la gestion d'ouvrages de service, d'équipements ou de biens matériels nécessaires à l'intérêt général.

2. Le PPP à paiement par les usagers :

contrat par lequel l'autorité contractante confie à un opérateur économique privé la gestion d'un service d'intérêt général. Cet opérateur privé aura en charge la conception, le financement, la réalisation, la réhabilitation, l'exploitation, l'entretien et la maintenance des ouvrages, équipements ou biens matériels qui lui sont confiés. Sa rémunération provient essentiellement des versements des usagers. La concession, l'affermage et la régie intéressée sont des contrats de PPP à paiement par les usagers.

Le Docteur Baye Samba Diop spécialiste des PPP à l'ARCOP précise que pour chacune de ces catégories de PPP, de véritables solutions de réalisation d'ouvrages sont offertes sans que l'Etat ne soit obligé d'en assurer le financement, et parfois, le risque d'entretien, de maintenance et de satisfaction de l'intérêt général. Il s'agit donc d'une alternative crédible aux difficultés de financement des infrastructures publiques.

Ici, le principe est que l'Etat transfère les risques au partenaire privé. De même, ledit partenaire a intérêt à ce que l'infrastructure soit réalisée et fonctionnelle. A défaut, il ne sera pas rémunéré. On en conclut que les PPP représentent un instrument efficace de réalisation des infrastructures publiques.

Toutefois, il y a un préalable avant tout recours aux PPP : une bonne identification des projets et une bonne préparation afin de préserver l'Etat des risques de coûts exorbitants. De ce fait, l'ARCOP s'est dotée d'une cellule spécialisée pour accompagner les autorités contractantes dans la conception des projets à passer en mode PPP.

Un booster pour la relance du BTP

Dans le contexte actuel de non-règlement d'une importante dette intérieure due au BTP, les PPP constituent

une véritable alternative permettant de financer les projets au mieux des intérêts de toutes les parties tout en exécutant des programmes structurants à fort impact de création d'emplois. De plus, tout opérateur économique est tenu de prendre en compte le contenu local, c'est-à-dire privilégier les produits et fournitures fabriqués au Sénégal et dans les autres pays de l'espace UEMOA. Le recrutement de la main-d'œuvre locale mais également la sous-traitance et l'obligation de travailler en groupement avec les entreprises sénégalaises à défaut de leur attribuer le projet figurent également parmi les innovations majeures de nature à apporter un bol d'air à l'activité des entrepreneurs du BTP.

C'est sans doute la raison pour laquelle Dr B. S. DIOP de l'ARCOP est formel : " les PPP ne constituent pas un mirage. C'est une réalité vécue avec bonheur sur le terrain par tous les acteurs ".

Pour des groupements d'entreprises BTP



Dans la dynamique des solutions proposées, Dr Baye Samba DIOP encourage les entreprises du BTP à se déployer en groupements. L'idée c'est d'inciter une entreprise qui est dans la fabrication à s'allier avec une autre qui évolue dans la réalisation pour qu'elles puissent mieux prendre leur place légitime dans la réalisation des projets publics.

La conviction du top management de l'ARCOP c'est l'endogénéisation de la commande publique. Autrement dit, une commande publique qui installe le secteur privé, moteur de la croissance économique, au cœur de la réalisation des infrastructures.



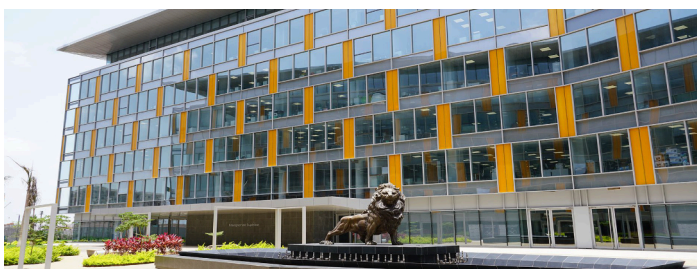
Exemples de PPP à succès dans le BTP sénégalais :

- **L'autoroute à péage Dakar / Diamniadio (Autoroute de l'avenir)**



Mise en exploitation depuis août 2013, l'autoroute à péage de l'avenir est l'une des premières réalisations de ce type en Afrique subsaharienne hors Afrique du sud et Afrique du nord.

- **Les sphères ministérielles / Diamniadio**



Fruit d'un partenariat entre l'Etat et deux entreprises privées, elles ont permis de délocaliser une bonne partie de la haute administration tout en modernisant son cadre de travail.

Quelques PPP en Afrique :

- **Le Projet de métro d'Abidjan**



Un important chantier réalisé en partenariat avec des entreprises privées. Ce qui permettra de construire un réseau de transport moderne et efficace pour la ville d'Abidjan.

- **La route Trans-Congo**



Un PPP a été mis en place pour la construction de la route Trans-Congo, un axe majeur pour le transport en Afrique. Le projet a permis de lever des fonds privés et de réaliser des infrastructures essentielles pour le développement économique du continent.

- **Le programme d'énergie solaire en Afrique du Sud**



Ce projet a permis la levée de fonds pour la construction d'installations solaires. Il a ainsi contribué à la diversification des sources d'énergie et à la réduction de coûts d'énergie en Afrique du Sud.

En définitive, les PPP ont été effectivement des exemples concrets de succès dans les activités vitales de la construction et de l'infrastructure. Ces projets illustrent d'ailleurs comment les PPP peuvent servir de leviers pour répondre aux besoins pressants en termes de réalisation d'infrastructures tout en mobilisant des ressources privées et en garantissant l'intérêt public. Transformer les défis en opportunités de développement durable : tel est le maître-mot.



Le BTP sénégalais face au tarissement relatif de la commande publique

Le secteur de la Construction et des Travaux Publics (BTP) au Sénégal traverse une zone de turbulences. Après une décennie de grands chantiers (autoroutes, stades, pôles urbains), durant les deux mandats du Président Sall, force est de reconnaître que la commande publique traditionnelle s'essouffle. Le constat fait état d'une réduction des marges de manœuvre de l'État et d'un allongement des délais de paiement qui fragilisent les PME locales, avec une dette intérieure qui s'est accumulée pour le secteur du BTP, jusqu'à monter à 300 milliards de FCFA en 2026. Il y a là un paradoxe, car, alors que les besoins en infrastructures restent immenses (logement social, désenclavement), le modèle de financement "tout État" semble atteindre ses limites, dans un contexte de budget national contraint, du fait notamment de l'absence d'un programme d'accompagnement avec le FMI, qui ouvrirait aussi le robinet des partenaires bilatéraux de la "communauté internationale"; laquelle communauté dont sont souvent exclus les pays non-occidentaux. Il y a donc un fort enjeu, qui est de passer d'une dépendance aux marchés publics classiques à une intégration dans des modèles de financement innovants.

Le virage des PPP, une bouffée d'oxygène

Face à ce qu'il faut bien se résoudre à appeler "la crise" actuelle, les Partenariats Public-Privé (PPP) sont présentés comme la solution miracle au Sénégal et en Afrique de l'Ouest, comme encore récemment, en la deuxième quinzaine de janvier 2026, lors des Financial Afrik Awards tenus à Banjul en Gambie limitrophe. La loi relative aux contrats de PPP, réformée en 2021, vise à simplifier les procédures. Le concept est que l'État confie au secteur privé le financement, la réalisation et parfois l'exploitation d'un ouvrage en échange de loyers ou de redevances. Il y a là un atout majeur, qui est de permettre la poursuite des infrastructures sans creuser immédiatement la dette publique nominale. Toutefois, le risque demeure d'un endettement "hors bilan" qui pourrait peser sur les générations futures si les projets ne sont pas rentables.





Opportunités pour le secteur privé local : les groupements d'entreprises, solution innovante pour s'aligner sur les multinationales

Si les PPP ouvrent des portes, le BTP sénégalais est-il de taille à les franchir ? Il y a d'abord la barrière financière, du fait que les PPP exigent des capacités de mobilisation financière que peu d'entreprises à capitaux nationaux possèdent seules. Ensuite, cela exige de ces acteurs privés nationaux du BTP une véritable montée en compétence, pour ce modèle de financement qui demande une expertise juridique et financière pointue, au-delà du simple savoir-faire technique de chantier. Ainsi, la solution pourrait résider dans les groupements, pour ne pas être de simples sous-traitants des géants internationaux opérant au Sénégal. Conclusion : Les (futurs) champions nationaux doivent impérativement s'unir en consortiums.

"Contenu Local" : Veiller aux intérêts du BTP sénégalais

Le risque de "mirage" réside dans l'éviction des entreprises sénégalaises au profit des multinationales, mieux armées pour le financement. Pour éviter cela, le cadre réglementaire doit aller vers une analyse des clauses de contenu local qui imposent un quota de travaux et d'emplois aux entreprises nationales dans les contrats de PPP. L'intégration de notre secteur privé national passera aussi, impérativement, par un progressif et souhaitable transfert de technologie, pour transformer ces grands projets infrastructurels futurs, appelés de ses vœux par le SPEBTSP, en écoles à ciel ouvert pour les ingénieurs et techniciens locaux. Dans cette perspective, l'on ne peut ni ignorer, ni négliger le rôle des banques locales. Car, sans un système bancaire prêt à accompagner le risque PPP, le secteur privé national pourrait bien rester, encore longtemps, un peu "sur la touche".



Quelle conclusion : Les PPP, solution durable et souhaitable, mais encore lointaine pour le BTP national ?

Les PPP au Sénégal pourraient n'être ni une solution miracle, ni un simple mirage, mais un outil exigeant. Les conditions de leur réussite résident dans la nécessaire transparence des processus d'attribution, ensuite dans la rigueur dans le choix des projets (d'utilité publique réelle, durables et avec une véritable inclusivité pour les populations). Il se pose également la question de l'équité dans l'érection des futurs pôles-territoires mais aussi celle de la protection stricte des intérêts du trésor public national. La prise en compte de tous ces aspects aboutirait à un abandon progressif des solutions clés en mains " Conception-Réalisation + Financement (EPC+F) " qui sont l'apanage des multinationales. Les EPC+F permettent, certes à l'Etat d'éviter de devoir préfinancer les infrastructures nationales, mais, revers de la médaille, elles majorent les coûts réels finaux desdites infrastructures. Dans un avenir que les entreprises du SPEBTPS s'attellent à rendre proche, le BTP sénégalais doit aussi muer et muter, pour s'adapter aux challenges d'un marché de la construction globalisé et mondialisé. En effet, de simple "constructeur", nos entreprises sénégalaises de BTP doivent devenir "opérateur", "développeur" et "investisseur". Car l'arbitrage est simple: si le PPP permet de bâtir vite, il ne doit pas devenir un prétexte pour négliger les coûts réels finaux et ignorer l'exigence de la préférence nationale, au profit de la rentabilité financière immédiate du partenaire privé étranger et pour le bénéfice politique d'une autosatisfaction gouvernementale à voir des infrastructures sortir de terre, alors même qu'elles lèsent les générations futures de Sénégalais, qui devront rembourser ces emprunts étatiques.

Ousseynou Nar Gueye, consultant éditorial du SPEBTPS, a contribué au Dossier du Mois de ce Tabax N°4, coordonné et réalisé par Mamadou Lamine Diatta.

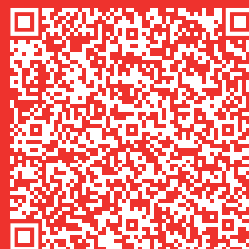


**L'INFORMATION
QUI BÂTIT LE SECTEUR.**



**REJOIGNEZ
LA COMMUNAUTÉ TABAX**

INSCRIPTION LECTEURS



**RÉSERVATION D'ESPACES
PUBLICITAIRES**

**+221 33 801 16 52
+221 77 454 90 90
+221 77 730 39 79**



LE GROUPE SEEE SÉNÉGAL :

**EST LEADER DANS LE DOMAINE DES LOTS
ÉLECTROMÉCANIQUES DU BÂTIMENT
ET DE L'ÉNERGIE.**



**LE GROUPE SEEE SE COMPOSE DE 2 ENTITÉS
COMPLÉMENTAIRES QUI ÉVOLUENT DANS
LES LOTS TECHNIQUES :**

CLIMATISATION



**Climatisation
Plomberie
Electricité CFO/CFA
Sécurité Incendie**



ÉNERGIES



**Groupe Electrogènes
Systèmes Photovoltaïques
Solutions de Stockage d'énergie**





Interview avec

Dr Moustapha DJITTÉ

**Directeur Général de l'Autorité de Régulation
de la Commande Publique (ARCOP)**

"Le PPP est à la fois la panacée pour l'État et le secteur privé"

Dans cette interview exclusive accordée à votre magazine spécialisé TABAX, Dr Moustapha DJITTÉ, Directeur Général de l'Autorité de Régulation de la Commande Publique (ARCOP) met en lumière les innombrables opportunités, ouvertes par les partenariats publics-privés (PPP), relativement à la relance de l'économie nationale, en général, et du BTP, en particulier.

Docteur DJITTÉ, quelle est la place de la commande publique dans l'économie sénégalaise ?

Une question centrale, car en termes de chiffres, il faut rappeler qu'au regard des derniers rapports sur la commande publique récemment publiés, les ressources mobilisées dans ce cadre oscillent autour de 3000 milliards CFA. Une manne financière importante qui permet aux entreprises du BTP d'augmenter leurs capacités d'intervention. Ces opérateurs privés particuliers sont donc obligés de s'intéresser à la commande publique pour capter ces financements importants en vue de contribuer

plus étroitement à la création d'une croissance endogène et à la production d'emplois stables pouvant contribuer à la résorption progressive du chômage des jeunes sénégalais.

Quelle est l'importance accordée par la commande publique au secteur stratégique du BTP ?

Comme vous le savez, notre conviction profonde est que la commande publique doit être, au principal, l'œuvre du secteur privé national, qui y trouve l'occasion de participer à la construction d'infrastructures sociales de base, à travers la réalisation d'universités, d'écoles, de routes... Ce faisant, le BTP qui en est une composante essentielle, se place au cœur de la commande publique, surtout si l'on s'en réfère au rapport sur la commande publique de 2024, les marchés de travaux absorbent l'essentiel des ressources publiques, engagées dans le cadre des acquisitions publiques.

Cette perspective de meilleure implication trouve un contexte particulièrement favorable. En effet, le Sénégal a



fait l'option, dans le cadre de l'organisation des règles applicables à la commande publique, de consacrer de nombreux mécanismes incitatifs, destinés à promouvoir le secteur privé national, particulièrement le BTP, dans l'exécution de ces commandes. Ils sont paramétrés de manière cohérente sans remettre en cause les objectifs de communautarisation des acquisitions publiques et les engagements internationaux de l'État. D'abord, par le biais des marchés de préférence, reconnues aux entreprises de droit sénégalais, la réglementation offre des opportunités réelles à notre secteur privé pour occuper le terrain d'exécution des projets publics. Mieux, certaines commandes publiques peuvent leur être directement réservées. C'est le cas des projets de PPP ne dépassant pas les cinq (05) milliards de Francs CFA. Contrairement aux critiques, tenant à un manque d'audace, cette simple faculté représente une ouverture prudente que le secteur privé doit saisir pour marquer davantage sa présence, son expertise et son sens de l'organisation pour répondre aux attentes de la puissance publique, en termes de qualité et de respect des délais dans l'exécution des projets, dans un contexte où les personnes publiques semblent s'inscrire dans une perspective de rattrapage infrastructurel. Rappelons, à ce sujet, que, suivant les statistiques de la BAD, l'Afrique connaît en la matière un déficit qui frôle les 150 milliards de dollars.

Et même dans le cadre des offres spontanées, pour aller en entente directe, le code prévoit que le montant du marché doit absolument dépasser 50 milliards de Francs CFA, montant à mobiliser intégralement par le promoteur qui ne peut bénéficier de la garantie souveraine que s'il s'agit d'un opérateur du secteur privé national. Cette mesure spéciale de rehaussement de crédit, qui favorise un meilleur accès au financement, constitue une avancée significative dans le repositionnement des opérateurs privés de droit sénégalais dans la formulation et l'exécution des offres non sollicitées dont la vocation est de compléter l'action d'investissement des personnes publiques. Le seul défi pour en profiter pleinement reste celui de l'organisation et de l'audace pour initier des projets innovants pouvant cadrer avec un besoin réel de l'État.

La réservation du capital dans le cadre des PPP est un autre mécanisme incitatif. La loi prévoit ainsi l'obligation pour tout opérateur étranger, attributaire d'un projet PPP dans notre pays, de mettre en place une société de projet pour la réalisation de la commande de l'État et de délaissier les 25% de son capital au secteur privé national. C'est une avancée remarquable qu'il convient de mettre en exergue.

La question est maintenant de savoir pourquoi tous ces mécanismes ne connaissent pas l'effet attendu.

D'abord, il y a un problème de vulgarisation et d'information pour amener notre secteur privé national à mieux comprendre le sens et la portée de ce mécanisme, dont le seul objet est de domestiquer les bénéfices tirés de l'exploitation de nos projets. Ensuite, il faut que les organisations professionnelles du BTP s'organisent davantage pour mieux capter ces parts de marché qui leur reviennent de droit et prennent l'initiative de porter des offres spontanées, viables en se refusant d'être cantonnées dans de simples opérations de sous-traitance.

Quelles sont les stratégies déployées pour davantage impliquer le BTP dans l'accès à la commande publique ?

Lorsque nous sommes arrivés à la tête de l'ARCOP, cette question a été une de nos plus fortes préoccupations. Il fallait voir comment faire du secteur privé l'artisan majeur des grands projets de l'État. D'emblée, nous avons commencé par engager des concertations les plus larges et inclusives possibles afin de comprendre leurs contraintes et de définir ensemble les mesures palliatives, appropriées. À ce titre, nous avons organisé plusieurs ateliers, notamment, avec les syndicats professionnels des entreprises du BTP, les laboratoires, etc.

Parmi les difficultés identifiées figurent l'absence de classification des entreprises, l'accès aux financements pour les PME / PMI, la constitution du dossier d'appel d'offres... Sur l'ensemble des difficultés identifiées, des discussions sont engagées à travers des cadres permanents de concertation. À titre d'illustration, sur la question particulière de la classification, des réflexions sérieuses sont lancées pour définir un schéma qui permet de confiner chaque catégorie d'opérateurs du secteur



privé dans des commandes en adéquation avec leurs aptitudes techniques et financières intrinsèques. Conscient que cette question gît dans une zone de confluence avec plusieurs démembrements de l'État, la démarche est inclusive et dynamique.

Sur l'accès au financement aussi, des réflexions sont en cours au plus haut niveau. L'objectif est de concevoir un mécanisme innovant pour qu'à chaque fois qu'un opérateur privé a fini de mettre en œuvre une commande publique qu'on puisse, passé un certain délai, utiliser ce dispositif pour payer, en lieu et place de l'État, avant d'envisager plus tard, contre ce dernier, une action dans le respect des contraintes budgétaires. L'intérêt d'un tel dispositif est de trouver une solution dynamique aux arriérés de paiement concernant la commande publique à la faveur d'une technique d'optimisation de ces créances à travers des opérations de placement ou de titrisation.

Les PPP peuvent-ils être considérés comme la solution pour la relance effective du BTP ?

J'ai franchement l'impression que l'on tarde à saisir les réelles potentialités de l'outil PPP.

Le PPP est à la fois une panacée pour l'État et pour le secteur privé par rapport à leurs objectifs respectifs de développement et de croissance.

Pour l'État, le PPP est l'instrument qui permet de voir ses projets réalisés sans que le budget ne soit mobilisé lorsqu'ils ne requièrent pas de paiements publics. Il permet, en effet, à l'État qui identifie un besoin, d'en faire l'analyse technique pour réussir une structuration financière, articulée autour d'un privé, mobilisé pour trouver un financement nécessaire à son exécution et à son exploitation pour, en retour, percevoir des revenus générés par les utilisateurs en vue de rembourser le prêt contracté. Finalement, comme vous pouvez le constater, dans ces arrangements juridico-financiers, le privé assume un rôle prépondérant, l'État ayant eu le mérite de structurer un besoin et de le mettre sur le marché.

Dans un contexte de raréfaction des ressources budgétaires, les PPP se présentent ainsi comme une

sérieuse alternative pour la réalisation des grands projets de développement.

Pour le secteur privé, le PPP est aussi une opportunité d'affaires. En application des ouvertures du cadre juridique, le secteur privé peut partir de l'analyse de la situation financière de l'État, identifier un projet porteur, proposer la réalisation dudit projet à l'État et sur la foi de son accord, le privé mobilise un financement, réalise le projet et se fait rémunérer sur la base des revenus générés par l'infrastructure. Finalement, le projet en question permet au privé de s'affranchir de la tyrannie du budget. Donc, le secteur privé va développer son business en créant de la richesse non pas à partir des sommes payées par le budget national mais plutôt sur la base des revenus collectés dans le cadre d'un projet, répondant, pour l'État, à un véritable objectif d'intérêt général.

Voilà une opportunité, sur laquelle les opérateurs privés nationaux doivent s'engager pour contourner la contrainte budgétaire qui les expose à des arriérés de paiement pouvant conduire à des situations difficiles comme celle que nous connaissons aujourd'hui.

Quelle est la place que le Sénégal accorde au PPP dans ses objectifs de développement ?

Il est important que les opérateurs du secteur privé comprennent les orientations de l'État. Il faut parcourir l'agenda national de transformation de l'économie sénégalaise Sénégal horizon 2050 pour voir que le recours aux PPP est une option prise pour la réalisation des grands projets de l'État. Une orientation forte et un message très clair : près de 4000 milliards de Francs CFA, prévus, en termes d'investissements à réaliser sous forme de PPP. Donc, il s'agit d'une véritable niche de développement pour le secteur privé. Et fort heureusement, un cadre juridique opérationnel a été mis en place avec une loi PPP adoptée en 2021 et son décret d'application. Ce cadre consacre la mise en place d'organes qui conseillent et encadrent les administrations dans la préparation et la réalisation des projets de PPP de qualité. Ainsi, pour le secteur privé, un boulevard est ouvert et il devra s'atteler à s'y engouffrer.

Propos recueillis par M.L. DIATTA



***L'ingénierie au service
d'un développement durable***

DOMAINES D'ACTIVITÉS

Ingénierie des Sols et de l'Eau

Laboratoire de Matériaux

Étude d'Avant Projet et d'Exécution

Contrôle et Supervision de travaux

Inspection et Diagnostic

www.geomatingenierie.com



Une trajectoire bâtie sur l'expérience et l'impact



Fondée le 20 mai 2009 par les ingénieurs en génie civil Tamsir Agne et Abdoul Aziz Agne, l'entreprise I-CONS SA s'est progressivement imposée comme un acteur crédible du secteur des Bâtiments et Travaux Publics (BTP) au Sénégal, la société est née d'une ambition claire : bâtir une entreprise performante, capable de répondre aux besoins croissants du pays en infrastructures durables.

Les activités opérationnelles démarrent effectivement en 2011, après le choix assumé de ses fondateurs de se consacrer pleinement à ce projet entrepreneurial. "Nous sommes partis de presque rien, si ce n'est de notre expérience et de notre connaissance du secteur", explique Tamsir Agne, Directeur général d'I-CONS. Présent dans le métier depuis 1992, il cumule plus de trente années d'expérience qui ont servi de socle à la structuration progressive de l'entreprise.

Dans ses premières années, I-CONS se positionne sur des marchés de sous-traitance avec des entreprises sénégalaises avant de répondre à de petits appels d'offres. L'entreprise évolue essentiellement dans les domaines routiers, du génie civil et de l'assainissement, posant les bases d'une croissance maîtrisée, fondée sur la rigueur technique, l'organisation et la crédibilité.



Une montée en puissance progressive dans le BTP

Au fil des années, I-CONS élargit son champ d'intervention et renforce ses capacités techniques. Aujourd'hui, l'entreprise intervient sur plusieurs segments stratégiques du BTP : construction et entretien routier, voiries et réseaux divers (VRD), infrastructures hydrauliques, assainissement, immobilier, électrification et aménagement.

Ses réalisations contribuent de manière significative au développement des infrastructures urbaines et au désenclavement des territoires, notamment dans les zones rurales et enclavées, où l'accessibilité et la mobilité constituent des enjeux majeurs. Pour soutenir cette dynamique, I-CONS s'est dotée d'un parc matériel moderne et régulièrement renouvelé, permettant de garantir la qualité, la durabilité et la conformité technique de ses ouvrages.



Consciente des défis auxquels font face les entreprises nationales du BTP, la direction accorde une attention particulière à la structuration interne. Le renforcement du capital humain, l'amélioration de l'organisation, la diversification des activités et le développement des capacités financières figurent parmi les priorités stratégiques. « Le parcours est appréciable, mais le chemin reste long », souligne le Directeur général, qui ambitionne de positionner I-CONS comme un acteur majeur du BTP au niveau national, avec des perspectives sous-régionales affirmées.

La RSE, un pilier stratégique de la gouvernance

Au-delà de la performance économique, la Responsabilité sociétale des entreprises (RSE) occupe une place centrale dans la vision de I-CONS. L'entreprise est certifiée ISO 9001 (qualité), ISO 14001 (environnement) et ISO 45001 (santé et sécurité au travail), traduisant une gouvernance alignée sur les standards internationaux.

En 2024, I-CONS a franchi une étape majeure en obtenant le Label RSE du CNP – Niveau 3 (Excellence), après avoir parcouru l'ensemble du processus, de la formation à l'évaluation, jusqu'à la publication d'un rapport RSE. Une distinction encore rare dans le secteur du BTP au Sénégal.

Sur le terrain, cet engagement se matérialise par des partenariats étroits avec les collectivités locales et les populations dans les zones d'intervention. Actions de santé, programmes d'assainissement, protection de l'environnement, lutte contre le paludisme, les cancers du sein et de l'utérus, appui aux initiatives de santé maternelle et collaborations avec des organisations telles que l'UNICEF figurent parmi les axes d'intervention. L'entreprise privilégie des actions durables, intégrant des volets de formation et d'appropriation communautaire afin de maximiser leur impact.

Entreprise citoyenne et responsable, I-CONS entend accompagner l'État dans la mise en œuvre des politiques publiques d'infrastructures. « Quelle que soit l'étape où nous nous trouvons, l'essentiel reste de contribuer au développement du pays », conclut Tamsir Agne, convaincu que le BTP demeure un levier stratégique de croissance et de transformation économique pour le Sénégal.





**SYNDICAT PROFESSIONNEL DES ENTREPRENEURS
DE BÂTIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS DU SÉNÉGAL**

**“
DÉVELOPPER ET PROTÉGER
LES ENTREPRISES DU BTP**



www.spebtps.com



URBANISME ET ARCHITECTURE DURABLE AU SÉNÉGAL

Réinventer l'art de bâtir : un impératif de coordination et de retour aux sources locales

L'avenir de l'habitat africain réside dans la valorisation des savoir-faire endogènes, l'efficacité architecturale et une coopération multisectorielle accrue pour transformer durablement les conditions de vie des populations. C'est ce qui ressort du panel sur la réinvention du bâti face à l'urbanisation galopante.

Le 11^e salon (Salon international de la construction, de la finition et de l'infrastructure) a été marqué par la tenue d'une série de panels animés par des experts de haut niveau. S'agissant des discussions relatives à la réinvention du bâti, ce panel a réuni Aminata Wane Sabaly, directrice de la planification urbaine et de la réglementation à la direction générale de l'urbanisme et de l'architecture, Tigui Dramé, responsable de projet pour ONU-Habitat, et Massamba Diop, président de l'ordre national des architectes du Sénégal (Odas). Abordant le sujet, Aminata Wane Sabaly souligne que l'acte de construire, de réinventer le bâti, va au-delà de l'innovation. Cela nécessite une coordination multi-acteurs. Selon elle, les échanges de tous les acteurs et le partage de leurs expériences de chez eux confortent son idée que « l'innovation au Sénégal ne consiste pas à repartir de zéro, mais plutôt à valoriser le savoir-faire culturel existant afin de bâtir des espaces de vie plus adaptés ».

En phase avec la directrice de la planification, Tigui Dramé, responsable de projet Onu-Habitat, souligne l'importance d'une collaboration entre l'État et les instances internationales pour promouvoir un habitat durable et décent, fondé sur la valorisation des matériaux locaux et les principes de l'économie circulaire. Toutefois, les panélistes et participants reconnaissent l'existence de défis majeurs. Massamba Diop, président de l'Odas, regrette la perception culturelle qui associe la modernité au béton. « Le problème est psychologique. Nous avons des difficultés à accepter l'usage de ces matériels en termes de solidité », a-t-il déploré. Pour un changement de paradigme dans notre manière de repenser le bâti, M. Diop estime que l'architecture en Afrique doit surmonter les freins psychologiques et le manque de volonté politique pour imposer les matériaux locaux. À côté de l'acceptation sociale des matériaux vernaculaires face au prestige du béton, Tigui Dramé évoque le manque de concertation entre les acteurs du secteur, qui travaillent encore trop souvent de manière cloisonnée, et les coûts de transport des matériaux locaux. Pour elle, la solution réside dans une pensée africaine cohérente, alliant enjeux culturels, santé et durabilité.

Ainsi, les acteurs s'accordent sur l'importance d'industrialiser le secteur à l'échelle continentale grâce à un réseau de créativité africain (Sénégal, Maroc, etc.), permettant de réduire les coûts et d'assumer un génie industriel propre à l'Afrique. « L'industrialisation de ces matériaux est d'ailleurs présentée comme un levier essentiel pour pérenniser les financements verts », affirme Tigui Dramé. Cette thématique sur les matériaux locaux a été largement abordée dans les autres panels.



ARCHITECTURE DURABLE ET MATÉRIAUX LOCAUX

Le réveil du génie architectural africain : entre héritage et urgence climatique

Lors d'un panel portant sur l'architecture bioclimatique réunissant experts et praticiens, les pénalistes ont plaidé pour un retour aux matériaux locaux et une harmonie retrouvée avec la nature. Entre l'expérience marocaine de l'authenticité et les initiatives sénégalaises de Gandiol, le message est clair : pour affronter la crise climatique, l'Afrique doit se décoloniser des modèles occidentaux et valoriser son propre héritage.

S'adapter aux réalités géographiques et culturelles du continent pour répondre aux défis environnementaux actuels sont les esquisses de solutions préconisées alors par le panel sur l'architecture bioclimatique. Pour la secrétaire générale du Conseil national de l'ordre des architectes du Maroc (Cnoa), Hanane Bouchtalla, plaide pour une architecture bioclimatique centrée sur l'humain. Elle appelle à dépasser le modèle occidental « capitaliste », jugé « inadapté », pour privilégier des solutions africaines reflétant les réalités sociales et culturelles du continent. « Notre devoir en tant qu'architectes, c'est un peu de se tourner vers notre ressource africaine, d'essayer de faire et d'imaginer des solutions qui nous ressemblent sur le plan social, culturel par rapport aux matériaux bioressourcés qui sont les nôtres », affirme-t-elle. Hanane Bouchtalla a tenu à brandir l'expérience réussie du Maroc en matière de cohabitation entre « authenticité » et « modernité ». « Au Maroc, le savoir-faire traditionnel valorise des bâtiments contemporains, suscitant la fierté des jeunes envers leur héritage », se réjouit-elle.

À l'instar de la secrétaire générale du Cnoa, Mamadou Dia, fondateur de Hahatay Gandiol, préconise de rompre avec les modèles importés. « L'architecte doit se décoloniser. Il va falloir qu'il aille au-delà de ses formes occidentales imposées... oser réinventer ce qui n'existe pas », estime-t-il. Appelant à une véritable « rééducation » et à une humilité face aux connaissances ancestrales, Mamadou Dia souhaite une parfaite symbiose entre architecture et nature. « L'architecture ne doit plus être une imposition sur la nature, mais une recherche d'harmonie », a-t-il défendu tout en faisant la promotion des matériaux locaux.

L'architecte Seydou Diawara rappelle que l'architecture bioclimatique est un outil fondamental pour désamorcer le réchauffement climatique. Si les matériaux locaux comme la terre ou la pierre ont prouvé leur efficacité thermique depuis la nuit des temps, leur image reste à redorer. Il note que cette transition vers des bâtiments durables tant souhaitée se heurte à des obstacles socioculturels, notamment la « réticence ». Le chantier, selon lui, demeure la sensibilisation qui est indispensable pour faire accepter ces ressources comme des standards d'excellence. « L'avenir de l'habitat africain semble résider dans cette capacité à conjuguer dignité, identité culturelle et efficacité technique, sans attendre de permission extérieure pour valoriser son propre génie », a-t-il conclu.



SPEBTPS – CDC : Une rencontre stratégique au service du développement du BTP

Le Conseil d'Administration du Syndicat Professionnel des Entrepreneurs de Bâtiments et Travaux Publics du Sénégal (SPEBTPS) a reçu, le jeudi 22 janvier 2026, de 10h à 12h, une importante délégation de la Caisse des Dépôts et Consignations du Sénégal (CDC), conduite par son Directeur Général, Monsieur Fadilou KEÏTA. Il était accompagné notamment du Directeur Général de CDC Habitat ainsi que de celui du bureau d'études CACO, aux côtés de plusieurs autres responsables de la CDC.

Cette visite de courtoisie et de travail s'inscrivait dans une dynamique de renforcement des relations institutionnelles entre les acteurs publics du financement et les entreprises nationales du BTP, en vue d'un partenariat stratégique autour des grands projets structurants du pays.

Le Conseil d'Administration du SPEBTPS était représenté par les sociétés suivantes : CDE, CSE, DELTA, EIFFAGE, GENITE, GEOMAT, NGE, SABLUX, SAHEL INGÉNIERIE, SEEE et SERTEM.

Les échanges ont débuté par une présentation du SPEBTPS, de ses missions, de son organisation et de son engagement constant en faveur de la promotion des entreprises nationales et du développement durable du secteur du BTP. La CDC a ensuite présenté sa vision, ses orientations stratégiques ainsi que ses différents instruments d'intervention au service de l'économie nationale.

Un accent particulier a été mis sur les programmes immobiliers d'envergure que la CDC entend lancer dans un avenir proche, notamment à travers sa filiale CDC Habitat, ouvrant ainsi de nouvelles perspectives de collaboration avec

les entreprises membres du SPEBTPS. Les participants ont également été informés des outils digitaux développés par SYNAPSYS, filiale technologique de la CDC, destinés à moderniser les processus de gestion, de financement et de contractualisation dans le secteur.

La rencontre a également permis de présenter CDC Capital, dont la vocation est d'apporter des solutions innovantes de financement aux entreprises, ainsi que la Caisse des Marchés, spécialisée dans la délivrance de garanties aux entreprises dans le cadre de leurs soumissions aux marchés publics, un levier essentiel pour renforcer l'accès des PME du BTP à la commande publique.

Au terme des échanges, les deux parties ont convenu de se retrouver dans les plus brefs délais afin d'approfondir les modalités de collaboration autour des projets immobiliers en préparation et d'explorer des mécanismes concrets de partenariat au bénéfice du secteur.

La rencontre s'est achevée dans une ambiance conviviale autour d'un cocktail offert en l'honneur de la délégation de la CDC, scellant ainsi une étape importante dans le renforcement du dialogue entre les institutions financières publiques et les entreprises du BTP sénégalais.

Mamadou DIOP

LE SPEBTPS DANS LES MÉDIAS

OUMAR NDIR, PRÉSIDENT DU SYNDICAT DES BTP

« Il y a une réelle volonté du gouvernement de redynamiser les Btp »

Plongé dans une crise profonde, le secteur des Btp continue pourtant d'entrevoir l'avenir avec optimisme. Dans cet entretien, Oumar Ndir fait le point sur la situation inquiétante. Président du syndicat Professionnel des Entreprises du Btp du Sénégal (Spebtp) explique également les raisons de son optimisme né de la reprise du dialogue avec des acteurs du public.

Comment se porte aujourd'hui le secteur du Btp ?

La situation est malheureusement très difficile. Nous n'avons cessé de l'exprimer, aussi bien lors de cérémonies officielles que dans la presse. Le secteur traverse une période extrêmement tendue, marquée par la raréfaction des chantiers, des marchés et des opportunités de travail, mais aussi par des licenciements. Le Btp n'est clairement pas au mieux de sa forme. C'est un constat douloureux, mais lucide. Aujourd'hui, nous faisons face à de sérieux problèmes structurels.

D'où viennent principalement ces difficultés ?

Les problèmes se situent à trois niveaux. D'abord, il y a la question de la dette intérieure de l'État vis-à-vis du secteur du BTP, qui demeure très importante. À un moment donné, elle était estimée à près de 300 milliards de FCfa. Certes, l'État a consenti quelques efforts en 2025, mais cette dette se reconstitue rapidement. Il existe toujours des travaux résiduels, des engagements contractuels antérieurs qui donnent lieu à des facturations et à des décomptes. Lorsque l'État n'est pas en mesure de payer, le stock de la dette reste mécaniquement élevé. Je n'ai pas le dernier chiffre officiel, mais il demeure significatif.

Le deuxième problème concerne l'arrêt de plusieurs chantiers en 2024 et 2025, ce qui a occasionné un manque à gagner considérable pour le secteur. Nous avons compris la volonté de l'État de mettre fin à certains abus, mais nous avons plaidé pour une démarche plus concertée, accompagnée de mesures d'atténuation. Car la sanction ne touche pas uniquement les chefs d'entreprise, elle frappe aussi des milliers de travailleurs.

Enfin, le troisième problème majeur est la baisse drastique des investissements publics. Traditionnellement, l'État du Sénégal joue un rôle de locomotive en mobilisant son budget et des financements extérieurs pour lancer de grands programmes

OUMAR NDIR, PRÉSIDENT DU SYNDICAT DES BTP

« Il y a une réelle volonté de l'État de redynamiser le secteur »

longé dans une crise profonde, le secteur des Btp continue d'entrevoir l'avenir avec optimisme. Dans cet entretien, le président du Syndicat professionnel des entreprises du Btp du Sénégal (Spebtp), Oumar Ndir, fait le point sur la situation inquiétante du secteur. Il explique également les raisons de son optimisme né de la reprise du dialogue avec les acteurs du public.

Entretien réalisé par Oumar DIOIR

Comment se porte, aujourd'hui, le secteur du Btp ?

La situation est malheureusement très difficile. Nous n'avons cessé de l'exprimer, aussi bien lors de cérémonies officielles que dans la presse. Le secteur traverse une période extrêmement tendue, marquée par la raréfaction des chantiers, des marchés et des opportunités de travail, mais aussi par des licenciements. C'est un constat douloureux, mais lucide.

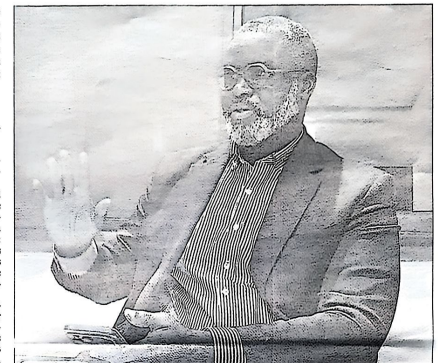
D'où viennent principalement ces difficultés ?

Les problèmes se situent à trois niveaux. D'abord, il y a la question de la dette intérieure de l'État vis-à-vis du secteur du Btp, qui demeure très importante. À un moment donné, elle était estimée à près de 300 milliards de FCfa. Certes, l'État a consenti quelques efforts en 2025, mais cette dette se reconstitue rapidement. Il existe toujours des travaux résiduels, des engagements contractuels antérieurs qui donnent lieu à des facturations et à des décomptes. Lorsque l'État n'est pas en mesure de payer, le stock de la dette reste mécaniquement élevé. Je n'ai pas le dernier chiffre officiel, mais il demeure significatif.

Le deuxième problème concerne l'arrêt de plusieurs chantiers en 2024 et 2025, ce qui a occasionné un manque à gagner considérable pour le secteur. Nous avons compris la volonté de l'État de mettre fin à certains abus, mais nous avons plaidé pour une démarche plus concertée, accompagnée de mesures d'atténuation. Car la sanction ne touche pas uniquement les chefs d'entreprise, elle frappe aussi des milliers de travailleurs.

Enfin, le troisième problème majeur est la baisse drastique des investissements publics. Traditionnellement, l'État du Sénégal joue un rôle de locomotive en mobilisant son budget et des financements extérieurs pour lancer de grands programmes

Aujourd'hui, l'absence d'investissements publics a freiné l'ardeur de l'ensemble du secteur. Beaucoup d'entreprises cherchent des solutions à l'extérieur.



Est-ce qu'il y a un cadre d'échange avec l'État ou avec un de ses délégués ?

Oui, des signaux positifs existent. Nous avons récemment reçu la visite du directeur général de la Caisse des dépôts et consignations (Cdc), Fadilou Keita, accompagné de ses équipes, particulièrement de Cdc Habitat.

La main de l'État est-elle si indispensable ?

Absolument ! Rien ne peut se faire sans l'État. Partout dans le monde, l'État joue un rôle de locomotive. Il impulse des programmes, fixe une ambition et entraîne le secteur privé.

Le Sénégal a toujours associé ses entreprises nationales lors de grands événements internationaux ou de grands projets structurants : hôpitaux, tribunaux, aéroports régionaux, ports, infrastructures administratives. Aujourd'hui encore, sans l'État, il est très difficile d'avancer.

On reproche souvent aux entreprises nationales de ne pas disposer des mêmes capacités que les entreprises étrangères ?

Historiquement, lorsque de grandes entreprises étrangères interviennent, il leur était exigé de

Nous avons récemment reçu la visite du directeur général de la Caisse des dépôts et consignations (Cdc), Fadilou Keita, accompagné de ses équipes, particulièrement de Cdc Habitat.

au Sénégal. Ce sont précisément ces ambitions qui peuvent, à terme, contribuer à inverser la tendance actuelle et redonner un nouveau souffle au secteur. En revanche, lorsque des entreprises étrangères viennent avec leur financement, leur personnel et repartent sans impact réel sur l'économie locale, cela pose problème. Même si elles préfinancent les travaux, ce sont nos impôts qui les remboursent. L'État est donc en droit d'exiger une forte implication des entreprises nationales. Aujourd'hui, il existe aucun type de travaux que les entreprises sénégalaises ne peuvent réaliser seules ou en groupement. L'exemple du Ter est édifiant : la partie génie civil a été réalisée dans le cadre d'un groupement associant entreprises nationales et étrangères avec un transfert réel de compétences.

Êtes-vous optimiste ?

Il existe une réelle volonté du gouvernement de redynamiser le secteur privé national, singulièrement le Btp. Les contraintes financières actuelles sont réelles, mais temporaires. Le secteur du Btp va retrouver son rôle de premier employeur et de moteur de

d'infrastructures. Aujourd'hui, ces investissements sont quasiment à l'arrêt.

Quels impacts cette situation a-t-elle sur l'ensemble de l'économie ?

Le Btp est un secteur transversal et fortement redistributeur. Il ne s'agit pas uniquement des entreprises de construction. Toute la chaîne de valeur est concernée : cimentiers, sidérurgistes, fabricants de carreaux et d'accessoires, mais aussi les métiers annexes comme l'électricité, la plomberie ou la climatisation.

Aujourd'hui, l'absence d'investissements publics a freiné l'ardeur de l'ensemble du secteur. Beaucoup d'entreprises cherchent des solutions à l'extérieur. Certaines s'exportent dans la sous-région, d'autres vont jusqu'au Gabon ou en Afrique centrale. Le talent des entreprises sénégalaises est reconnu, mais notre préférence reste de travailler au Sénégal, pour le Sénégal.

Quelles solutions envisagez-vous pour relancer le secteur ?

Les pistes existent. L'État avait suscité beaucoup d'espoir avec



l'annonce d'un ambitieux programme de logements sociaux, notamment le Programme national d'accès au logement et de renouvellement urbain. Ce programme devait permettre au secteur privé national de participer activement à la construction de logements.

Le Sénégal accuse un déficit estimé à environ 530 000 logements, avec un besoin annuel supplémentaire de 20 000 à 30 000 unités. Or, aucun programme structurant de grande envergure n'a encore été lancé. Cela est source de vives inquiétudes.

Nous espérons, avec l'appui du ministère de l'Urbanisme, pouvoir mobiliser rapidement nos compétences et rechercher des financements. Cela tarde, alors que cela aurait permis de relancer toute la filière.

Est-ce qu'il y a un cadre d'échange avec l'État ou avec un de ses démembrements ?

Oui, des signaux positifs existent. Nous avons récemment reçu la visite du directeur général de la Caisse des dépôts et consignations (Cdc), M. Fadilou Keïta, accompagné de ses équipes, notamment de Cdc Habitat. Il est venu nous présenter un ambitieux programme de développement urbain et de construction de logements.

La main tendue de la Cdc a été acceptée par le syndicat. Les discussions vont démarrer afin de voir comment le secteur privé national pourra, lever des fonds et initier ces projets. C'est une démarche ambitieuse, porteuse d'espoir pour une relance durable du secteur.

La main de l'État est-elle si indispensable ?

Absolument. Rien ne peut se faire sans l'État. Partout dans le monde, l'État joue un rôle de locomotive. Il impulse des programmes, fixe une ambition et entraîne le secteur privé.

Le Sénégal a toujours associé ses entreprises nationales lors de grands événements internationaux ou de grands projets structurants : hôpitaux, tribunaux, aéroports régionaux, ports, infrastructures administratives. Aujourd'hui encore, sans l'État, il est très difficile d'avancer.

On reproche souvent aux entreprises nationales de ne pas disposer des mêmes capacités financières et/ou technologiques que les entreprises étrangères ?

Le Sénégal a toujours été un pays ouvert. Historiquement, lorsque de grandes entreprises étrangères intervenaient, il

leur était exigé de sous-traiter aux entreprises nationales. Ce modèle est vertueux.

En revanche, lorsque des entreprises étrangères viennent avec leur financement, leur personnel et repartent sans impact réel sur l'économie locale, cela pose problème. Même si elles préfinancent les travaux, ce sont nos impôts qui les remboursent. L'État est donc en droit d'exiger une forte implication des entreprises nationales.

Aujourd'hui, il n'existe aucun type de travaux que les entreprises sénégalaises ne peuvent réaliser, seules ou en groupement. L'exemple du Ter est édifiant : la partie génie civil a été réalisée dans le cadre d'un groupement associant entreprises nationales et étrangères, avec un transfert réel de compétences.

Etes-Vous optimistes ?

Nous restons confiants. **Il existe une réelle volonté du gouvernement de redynamiser le secteur privé national, notamment le Btp.** Les contraintes financières actuelles sont réelles, mais temporaires. Une fois les négociations avec le Fmi abouties et les financements relancés, le secteur du Btp retrouvera son rôle de premier employeur et de moteur de l'économie. Comme on le dit souvent : **quand le bâtiment va, tout va.**



Conjuguer productivité et sécurité des équipes, du chantier au bureau

Pendant le Ramadan et le Carême, la performance d'une entreprise de BTP ne se mesure pas seulement en mètres carrés livrés ou en chantiers terminés. Ces périodes nécessitent **une gestion fine des ressources humaines, une planification proactive et un leadership attentif.**

Pour les dirigeants, l'enjeu est double :

1. **Maintenir la productivité globale** sans compromettre la sécurité ou la qualité des travaux.
2. **Préserver le bien-être, la motivation et la cohésion des équipes**, qu'elles soient sur le chantier ou au bureau.

Ces périodes sont aussi une opportunité de renforcer la **culture d'entreprise** et la **responsabilité sociale**, en montrant que la direction prend en compte les réalités humaines de ses collaborateurs.

Enjeux principaux pour l'entreprise

- **Baisse de vigilance et fatigue physique** sur les postes critiques
- **Risque accru d'accidents et d'incidents** liés à la fatigue ou à la chaleur
- **Retards et désorganisation** possibles si les plannings ne sont pas adaptés
- **Impact sur la concentration et la productivité** des équipes administratives et techniques
- **Cohésion et motivation** susceptibles d'être affectées si l'adaptation n'est pas équitable



Leviers d'action pour les dirigeants



Sécurité et prévention renforcées

- Briefings quotidiens ciblés sur les risques liés à la fatigue et aux tâches physiques
- Surveillance accrue sur les postes à risque et contrôle qualité renforcé
- Mise en place de zones de repos et d'hydratation adaptées



Planification et organisation proactive

- Réajuster les plannings en amont pour tenir compte des horaires aménagés
- Prioriser les tâches critiques et sensibles
- Répartir équitablement la charge de travail entre équipes



Coordination et suivi

- Maintenir un lien constant entre les équipes chantier et bureau
- Suivi régulier des délais et des objectifs
- Anticipation des ajustements nécessaires pour respecter les engagements contractuels



Management humain et leadership

- Communication transparente et bienveillante
- Encouragement et reconnaissance des efforts des équipes
- Adaptation équitable des horaires pour concilier besoins spirituels et productivité

Message clé pour les dirigeants

Une entreprise performante sait anticiper, organiser et piloter ses équipes tout en respectant les réalités humaines. Pendant le Ramadan et le Carême, productivité et sécurité ne sont pas incompatibles : elles se renforcent grâce à un management stratégique et humain.



AGENDA



LES MARDIS DU BTP

9 avril 2026 

NOOM Hôtel Dakar 

www.spebtps.com 

« Dialogue stratégique public-privé autour des enjeux du secteur du BTP »

Cette table ronde s'inscrit dans le sillage du programme « Mardis du BTP » cadre permanent de réflexion stratégique initié par le SPEBTPS et constitue une édition spéciale à haute portée institutionnelle, favorisant un dialogue structuré entre acteurs publics et privés.

 11-13 juin 2026

 Centre des Expositions, Diamniadio

 www.senhabitatdakar.com



SEN HABITAT 2026 constitue une plateforme internationale d'échanges entre les acteurs publics, privés et institutionnels du logement et de la construction. Organisé sous l'impulsion des autorités nationales et en cohérence avec la Vision Sénégal 2050, l'événement favorise le partage sur les défis, innovations et solutions pour des villes durables, tout en facilitant les partenariats régionaux et internationaux.

BATIMAT

28 septembre - 1er octobre 2026 

Paris Expo, Porte de Versailles, France 

www.batimat.com 

BATIMAT est l'un des salons mondiaux de référence pour l'industrie et les métiers du bâtiment et de la construction, rassemblant décideurs, prescripteurs et professionnels de la mise en œuvre. L'événement propose des zones d'exposition, des conférences, des ateliers et des innovations autour des matériaux, technologies et solutions de pointe pour le secteur à l'échelle internationale.



5 RÉFLEXES

pour fédérer vos équipes et ancrer vos valeurs

Dans le secteur exigeant du BTP, la performance ne repose pas uniquement sur les chantiers ou les résultats financiers. La culture d'entreprise est un levier clé pour fédérer les équipes, améliorer la cohésion et renforcer l'engagement. Un personnel aligné sur les valeurs de l'entreprise travaille mieux, collabore plus efficacement et contribue à des projets réussis.

Communiquer les valeurs et objectifs clairement

- Partagez régulièrement la vision, la mission et les valeurs de l'entreprise.
- Assurez-vous que chaque collaborateur, du chantier au bureau, comprenne ce que représente la culture d'entreprise.

Donner l'exemple au quotidien

- Les dirigeants et chefs d'équipe incarnent les comportements attendus.
- Leadership et cohérence dans les décisions renforcent la crédibilité et la confiance.

Valoriser et reconnaître les comportements alignés

- Félicitez les équipes ou individus qui respectent les standards de l'entreprise.
- Instaurez des récompenses symboliques ou des reconnaissances publiques pour renforcer l'engagement.

Favoriser la cohésion et l'esprit d'équipe

- Organisez des moments collectifs (briefings, réunions de chantier, ateliers) qui rappellent les objectifs communs.
- Encouragez l'entraide entre collaborateurs et la solidarité sur le chantier comme au bureau.

Impliquer tous les collaborateurs dans la culture

- Sollicitez des idées et retours pour améliorer les pratiques internes.
- Faites participer les équipes à des projets internes ou à des initiatives RSE pour ancrer les valeurs dans le concret.

Message clé :

La culture d'entreprise ne se décrète pas : elle se vit et se partage. Ces cinq réflexes permettent de fédérer les équipes, renforcer la cohésion et inscrire durablement les valeurs de l'entreprise, même dans un environnement exigeant comme le BTP.



**Ministère des Infrastructures
Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE SENEGAL)
Programme d'Appui au développement Agricole et à l'Entrepreneuriat Rural Phase II (PADAER II)**

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL – CAS SANS PRE QUALIFICATION

**POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DES PISTES RURALES Y COMPRIS L'OUVRAGE D'OUBAWOL DANS LES REGIONS DE
TAMBACOUNDA, KEDOUGOU, KOLDA ET MATAM**

D/1791/A3

REF PPM : T-DGER-052

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le journal « L'AS » en date du 19 Décembre 2025.

2. L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) SENEGAL a signé une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec le PADAER II dans le cadre de la réalisation d'études et de travaux d'aménagement de 80 km de pistes de production au niveau des régions d'intervention du programme et la reconstruction de l'ouvrage d'assainissement (dalot) d'Oubawol. L'AGEROUTE, agissant pour le compte du Programme d'Appui au Développement Agricole et à l'Entrepreneuriat Rural – Phase 2

(PADAER II) exécutant un financement du FIDA et de l'Etat du Sénégal, à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché des travaux d'entretien de pistes rurales y compris l'ouvrage d'Oubawol dans la région de Tambacounda, Kédougou, Matam et Kolda.

1. L'AGEROUTE Sénégal, sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour effectuer lesdits travaux. Les travaux sont constitués d'un (01) lot unique.

Le délai d'exécution des travaux est de six (06) mois.

1. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert à tous les candidats éligibles selon les règles de procédure du décret n° 2022-2295 du 28 Décembre 2022 portant Code des Marchés publics du Sénégal.

2. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de l'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) SENEGAL tous les jours ouvrables, du lundi au Vendredi, de 08h à 17h - Email : ageroute@ageroute.sn, rndour@ageroute.sn, mdiop@ageroute.sn et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'Agence des Travaux et de Gestion des Routes sise à la Rue David Diop x Rue F Fann Résidence Dakar à compter du 05 février 2026.

Un exemplaire du DAO est disponible sur place pour consultation.

1. Les exigences en matière de qualifications sont, entre autres :

2. avoir réalisé au cours des trois (3) dernières années à partir de 2022 (2022,2023 et 2024) un chiffre d'affaires moyen annuel de cinq cent trente millions (530 000 000) F CFA ;



3. Fournir les états financiers accompagnés de l'attestation de visa établie par un membre de l'Ordre national des Experts comptables et Comptables agréés du Sénégal (ONECCA) ou un organisme assimilé pour les trois (3) dernières années à compter de 2022(2022, 2023 et 2024) ;

4. disposer d'une attestation de ligne de crédit auprès d'une banque agréée par le Ministère des Finances et du Budget d'un montant équivalent à cent soixante-quinze millions (175 000 000) F CFA. Les lignes de crédits établies par les compagnies d'assurance ne seront pas acceptées.

5. disposer d'une expérience générale de marchés de construction à titre d'entrepreneur, au cours des cinq (5) dernières années (à compter de 2021) qui précèdent la date limite de dépôt des soumissions ;

6. avoir réalisé, au cours des cinq (05) dernières années à partir de 2021(2021,2022,2023,2024 et 2025) deux (02) prestations de même nature chacune d'une valeur d'au moins deux cent quatre-vingt millions **(280 000 000) F CFA**.

Les Candidats devront fournir les attestations de travaux faits ou les procès-verbaux de réception définitive des travaux attestés par les maîtres d'ouvrages ou le bénéficiaire. Les prestations qui ne sont pas accompagnées d'une attestation ou de procès-verbal de réception définitive ne seront pas comptabilisées.

1. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-dessus contre paiement d'un montant non remboursable de Cinquante mille **(50 000) F CFA** par versement au compte n° SN153 01301 301090002540 ouvert au nom de l'AGEROUTE SENEGAL auprès de la banque UBA sise à la Route des Almadies.

Un exemplaire du DAO sera disponible et pourra être consulté sur place par tout candidat intéressé.

8. Les offres devront être soumises au secrétariat de la Direction de la passation des Marchés de l'AGEROUTE SENEGAL sise à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le **05 mars 2026 à 10 heures 30 minutes précises (GMT)**.

Les offres arrivées en retard ne seront pas acceptées.

Les offres seront ouvertes à la salle de réunion de l'AGEROUTE, en présence des représentants des soumissionnaires présents qui souhaitent y assister à l'AGEROUTE SENEGAL à l'adresse ci-dessus le **05 mars 2026 à 10 heures 30 minutes précises (GMT)**.

Et doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de cinq millions **(5 000 000) FCFA délivrée par une institution financière agréée par le Ministère des Finances et du Budget**, et rester valable 28 jours après expiration de la durée de validité des offres.

Les offres doivent être valides pour une durée de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de soumission des offres.

Le Directeur général
Moustapha FALL



REPUBLIQUE DU SENEGAL
UN PEUPLE – UN BUT – UNE FOI

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE
PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT DES
AGROPOLES DU SENEGAL



PROJET DE ZONE DE TRANSFORMATION
AGRO-INDUSTRIELLE DU CENTRE
(PZTA Centre - Agropole Centre)

Avis d'appel d'offres national

Travaux de construction des centres de regroupement
(10 entrepôts de stockage de 1000 tonnes et infrastructures connexes)
par sites répartis en trois lots :

Lot 1 : (Sites de Darou Salam-de Farabougoum – de Panal- et de Keur Mandogo)

Lot 2 : (Sites de Darou Minam – de Keur Mboucki et de Diamaguène)

Lot 3 : (Sites de Ndongol – de Keur Samba Gueye et Ndiémou)

Pays : Etat du Sénégal

Secteur : Ministère de l'Industrie et du Commerce

Projet : Projet de Zone de Transformation agro-industrielle du Centre (PZTA ou Agropole Centre)

Type : Travaux

Mode de Financement : Prêt Banque Islamique de Développement

N° Prêt : BID N° SEN 1055 du 09 juin 2023

Intitulé du Marché : Travaux de Construction des centres de regroupement (10) entrepôts de stockage de 1000 tonnes et infrastructures connexes) répartis en 3 lots

AON/ No. : T_PNDAS_093 PPM NATIONAL
T_4911 PPM BID

1. Le Gouvernement du Sénégal a reçu un financement de la Banque Islamique de Développement (BisD) pour financer le **Projet de Zone de Transformation Agro-industrielle du Centre (PZTA ou Agropole Centre)**, et à l'intention d'utiliser une partie de ce financement pour effectuer des paiements au titre du Marché relatif aux **travaux de construction des centres de regroupements (10 entrepôts de stockage de 1000 tonnes et infrastructures connexes par sites et répartis en trois (03) lots :**

2. Le Ministère de l'Industrie et du Commerce sollicite des offres sous pli scellé de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour la **Construction d'infrastructures socioéconomiques ou d'édifices publics (construction de bâtiments génies civils, de magasins de stockage ou d'entrepôts industriels) pour une durée de Six (06) mois.**

3. La procédure d'appel d'offres sera l'Appel d'Offres National (AON) tel que défini dans les Directives pour l'acquisition de Biens, Travaux et Services connexes dans le cadre de Projets financés par la BisD, Avril 2019, (les « Directives ») révisées en février 2023 et ouverte à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans les Directives. Les candidats éventuels sont également invités à prendre connaissance des Clauses 1.9.1 à 1.9.4 de ces Directives concernant les règles de la BisD portant sur les conflits d'intérêt.

4. Les Soumissionnaires Intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations auprès de la Cellule d'Exécution du Projet (CEP) Agropole, Mermoz Villa n°15 cinquième étage Email : agropole@agropole.sn ; ibrahkhoudia.DIAW@agropole.sn ; ibradiaw40@gmail.com et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée, ci-dessus, de 09 heures à 16 heures 30 minutes du lundi au Vendredi.

Les exigences en matière de qualification sont :

• Capacité financière :

(i) (i) Le Soumissionnaire doit démontrer qu'il dispose d'avoir liquides ou a accès à des actifs non grevés ou des lignes de crédit, etc. autres que l'avance de démarrage éventuelle, à des montants suffisants pour subvenir aux besoins de trésorerie nécessaires à l'exécution des travaux objet du présent Appel d'Offres à hauteur de :

- Lot 1 : 230 000 000 Fcfa

- Lot 2 : 172 000 000 Fcfa

- Lot 3 : 172 000 000 Fcfa

nets de ses autres engagements ;

La ligne de crédits doit être délivrée exclusivement par un établissement bancaire agréé par le Ministère en charge des finances ;

(ii) (ii) le Soumissionnaire doit démontrer, à la satisfaction du Maître de l'Ouvrage qu'il dispose de moyens financiers lui permettant de satisfaire les besoins en trésorerie des travaux en cours et à venir dans le cadre de marchés déjà engagés ;

(iii) (iii) Soumission de bilans vérifiés ou, si cela n'est pas requis par la réglementation du pays du candidat, autres états financiers acceptables par le Maître de l'Ouvrage pour les trois (3) dernières années (2022-2023-2024) démontrant la solvabilité actuelle et la rentabilité à long terme du Soumissionnaire. Avoir un chiffre d'affaires annuel moyen d'au moins de :

- Lot 1 : 1240 000 000 Fcfa

- Lot 2 : 920 000 000 Fcfa

- Lot 3 : 920 000 000 Fcfa

calculé de la manière suivante : le total des paiements mandatés reçus pour les marchés en cours et/ou achevés au cours des trois (3) dernières années (à compter de 2022 c'est-à-dire 2022, 2023 et 2024) divisé par 3

NB : Les états financiers doivent être certifiés par un expert-comptable ou un comptable agréé par l'ONECCA ou un organisme assimilé pour les entreprises nationales .

• Capacité technique :

- Avoir Dix (10) ans d'Expériences générales en construction génie civil à titre d'entrepreneur principal, de partenaire de groupement, d'ensemblier ou de sous-traitant au cours des Dix (10) dernières années (2016-2025) à partir du 1er janvier de l'année 2016 ;

- Participation à titre d'entrepreneur principal, de partenaire d'un groupement, d'ensemblier, ou de sous-traitant dans (i) trois (03) marchés de travaux dont un (01) en écoconstruction dans les cinq (05) dernières années (2021 – 2022-2023- 2024-2025) d'un montant minimum :

• Lot 01 : 550 000 000 Fcfa

• Lot 02 : 415 000 000 Fcfa

• Lot 03 : 415 000 000 Fcfa

Chacun des marchés présentés au titre de ces critères doit satisfaire aux exigences essentielles minimales ci-après : **construction d'infrastructures socioéconomiques ou d'édifices publics (construction de bâtiments génies civils, de magasins de stockage ou d'entrepôts industriels)**

NB : Le candidat doit obligatoirement fournir une attestation de bonne exécution pour chaque marché réalisé en sus de la copie des contrats des marchés proposés.

Les références doivent être accompagnées d'une attestation précisant la nature, l'importance, le montant des travaux, les délais d'exécution. Les attestations délivrées par les bureaux d'Etudes ou autres organismes du même genre ne seront pas acceptées...

Une visite du site effectuée par le Maître d'Ouvrage sera organisée. Elle sera groupée afin de recueillir éventuellement les observations formulées par les candidats. Les coûts liés à la visite des sites seront à la charge du soumissionnaire.

(Voir le document d'appel d'offres pour les informations détaillées)

5. Le Dossier d'Appel d'offres en français peut être acheté par tout Soumissionnaire intéressé en formulant une demande écrite à l'adresse ci-dessus contre un paiement non remboursable de cinquante mille (50 000) FCFA. La méthode de paiement sera en espèce. Un exemplaire du DAO est disponible à la CEP où il pourra être consulté gratuitement

6. Les offres devront être remises à l'adresse ci-après : **Cellule de Passation des Marchés du PZTA Mermoz Extension lot 15 3ème étage au bureau de la Cellule de Passation des Marchés Dakar/Sénégal ou plus tard le 24/03/2026 à 11 heures précises (heure locale).** La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Toute offre arrivée après la date et l'heure limites de remise des offres sera écartée. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires et des personnes présentes à la salle de conférence du PZTA Mermoz Extension lot N°15 5ème étage Dakar/Sénégal le même jour à onze (11) heures précises (heure locale).

7. Les offres doivent être accompagnées des garanties de soumission suivantes :

• Lot 01 : Huit million cinq cent mille (8.500.000) FCFA ;

• Lot 02 : Six million cinq cent mille (6.500.000) FCFA ;

• Lot 03 : Six million cinq cent mille (6.500.000) FCFA ;

Elles devront être émises par un organisme financier agréé par le ministère des Finances et du Budget du Sénégal, ou ayant un correspondant local ayant reçu un agrément en cours de validité. La durée de validité de la garantie de soumission est de 28 jours après la date de validité de l'offre de 120 jours, soit au total 148 jours.

8. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est

- Cellule de Passation des Marchés du PZTA Mermoz Extension lot numéro 15 5ème étage Dakar/Sénégal

La personne responsable des marchés

Publié le 19 02 2026 - ASF



Ministère de l'Agriculture, de la
Souveraineté Alimentaire et de l'Élevage

**Ministère de l'Agriculture de la Souveraineté alimentaire et de l'Elevage (MASAE)
Programme national de Développement intégré de l'Elevage au Sénégal phase1 (PNDIES P-1)
Construction d'un forage équipé à Nguékhokh.**

AON No. : T_ PNDIES P1_327

Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans Le Soleil du 23 septembre 2025.

1. L'Etat du Sénégal à travers le Ministère de l'Agriculture de la Souveraineté alimentaire et de l'Elevage (MASAE) a reçu un financement de la Banque Islamique de Développement (BIsD) pour financer le Programme national de Développement intégré de l'élevage au Sénégal – Phase 1 (PNDIES-P1) et a l'intention d'utiliser une partie de ce financement pour effectuer des paiements au titre du Marché : Travaux de construction d'un forage équipé à Nguékhokh.

2. Le Programme national de Développement intégré de l'élevage au Sénégal – Phase 1

(PNDIES-P1) sollicite des offres sous pli scellé de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir la construction d'un forage équipé à Nguékhokh.

Le délai de réalisation est de 05 mois.

3. La procédure d'appel d'offres sera Appel d'Offres national (AON) tel que défini dans les Directives pour l'acquisition de Biens, Travaux et Services connexes dans le cadre de Projets financés par la BIsD, octobre 2018, (les « Directives »), et ouverte à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans les Directives, édition 2019, révisée en février 2023. Les candidats éventuels sont également invités à prendre connaissance des Clauses 1.18 à 1.21 de ces Directives concernant les règles de la BIsD portant sur les conflits d'intérêt.

Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations auprès de Monsieur le Coordonnateur national du PNDIES – P1, Email : contactpndies@gmail.com tél : +221 77 809 96 50 / +221 77 470 86 72 et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessous Secrétariat du PNDIES-P1 adresse : Unité de Gestion du PNDIES-P1 sis à la cité Keur Gorgui, Sacré Cœur III, Pyrotechnique, lot n°42 Dakar Sénégal, le matin de 8h00 à 13h 00 et l'après-midi 14 h 30mn à 17h00.

4. Le Dossier d'Appel d'offres en Français peut être acheté par tout Soumissionnaire intéressé en formulant une demande écrite à l'adresse ci-dessous contre un paiement¹ en espèce non remboursable de cinquante mille (50 000) F CFA. Le dossier d'appel d'offres sera adressé par courrier physique ou par courrier électronique. Les offres devront être remises à l'adresse ci-dessous² au plus tard le 05 mars 2026 à 11 heures 00 mn TU à l'attention de : Monsieur le Coordonnateur du Programme national de Développement intégré de l'Elevage au Sénégal phase 1 (PNDIES P-1) sis à la cité Keur Gorgui, Sacré Cœur III, Pyrotechnique, lot n°42 Dakar Sénégal.

La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Toute offre arrivée après la date et l'heure limites



de remise des offres sera écartée. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires et des personnes présentes à l'adresse suivante : à la salle de réunion du PNDIES-P1, au rez de chaussée sise à la cité Keur Gorgui Sacré Cœur III, Pyrotechnique, lot n°42 Dakar Sénégal, à 11h00 mn TU. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de cent vingt (120) jours à compter de la date limite de soumission.

5. Les offres, sous peine de rejet, doivent être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant de 3 000 000 F CFA. Les garanties doivent être délivrées par une banque ou institution financière agréée par le Ministère des Finances et du Budget. La garantie de soumission des offres devra demeurer valide pendant vingt-huit (28) jours après l'expiration de la durée de validité de l'offre.

Les offres doivent également comprendre :

- Les attestations de service fait au moins de deux (02) marchés de taille et de nature similaire au cours des cinq (05) dernières années (2020, 2021, 2022, 2023 et 2024) ;
- Les états financiers des trois dernières années (2022, 2023 et 2024) dûment certifiés par un expert-comptable ou un cabinet d'expertise comptable agréé par l'ONECCA et reflétant la situation financière équilibrée de l'entreprise avec un chiffre d'affaires annuel moyen des activités de construction de cent cinquante millions (150 000 000) francs CFA.
- Une ligne de crédit délivrée par une institution bancaire agréée par le Ministère des Finances et du Budget, autre que l'avance de démarrage éventuelle, à hauteur de vingt-cinq (25 000 000) francs CFA.

6. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est : Unité de Gestion du PNDIES-P1 sis à la cité Keur Gorgui, Sacré Cœur III, Pyrotechnique, lot n°42 Dakar Sénégal

Fait à Dakar, le 30 janvier 2026

Le Coordonnateur national du PNDIES-P





Ministère de l'Agriculture, de la
Souveraineté Alimentaire et de l'Élevage

Ministère de l'Agriculture de la Souveraineté alimentaire et de l'Elevage (MASAE)
Programme national de Développement intégré de l'Elevage au Sénégal phase1 (PNDIES P-1)
Construction d'un forage équipé à Dolly.

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le Soleil du 23 septembre 2025.
2. Le Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de l'Elevage (MASAE) a reçu un financement de la Banque Islamique de Développement (BIsD), afin de financer le Programme national de Développement Intégré de l'Elevage au Sénégal (PNDIES P1), et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché Travaux de construction d'un forage équipé à Dolly.
3. Le Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de l'Elevage (MASAE) sollicite des offres de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux suivants : Travaux de construction d'un forage équipé à Dolly.
4. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert tel que défini dans le Code des Marchés publics, et ouvert à tous les candidats éligibles.
5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de Monsieur le Coordonnateur du Programme national de Développement Intégré de l'Elevage au Sénégal (PNDIES P1), Email : contactpndies@gmail.com, tél : +221 77 809 96 50, +221 77 470 86 72 à l'adresse : Unité de gestion du PNDIES sise à la Cité Keur Gorgui, Sacré coeur III, Pyrotechnique, lot n°42 Dakar, Sénégal, le matin de 8h à 13h et l'après midi de 14h30mn à 17h00.
6. Les exigences en matière de qualifications sont : [Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées].
7. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-après contre un paiement non remboursable de cinquante mille (50 000) F CFA. Le document d'Appel d'offres sera adressé par courrier physique ou par courrier électronique.
8. Les offres devront être soumises à au plus tard le 05 mars 2026 à 10h30mn.
9. les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats présents à la salle de réunion du PNDIES P1, Rez de chaussée sise à la Cité Keur Gorgui, Sacré Coeur III, Pyrotechnique, lot n°42, Dakar, Sénégal le 05 mars 2025 à 10h30.
10. les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant de trois millions (3 000 000) valable pendant un délai de 28 jours à compter de la date limite de dépôt des offres.
11. les offres devront être valables pendant un délai minimum de 120 jours à compter de la date limite de soumission.

CONTACTS ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES



Équipe éditoriale

Syndicat Professionnel des Entrepreneurs
du BTP du Sénégal (SPEBTPS) / CNP et Echo Plus Groupe
Email : secretariat@spebtps.com



Ont contribué à ce numéro :

Oumar Ndir | Ndèye Ndiémé BA | Ousseynou Nar Guèye
Mamadou Diatta | Mamadou Diop | Pape A. Diouf



Publicité / Partenariats

+221 33 801 16 52

+221 77 454 90 90

+221 77 730 39 79

Partagez vos retours

Vos commentaires, questions et suggestions sont les bienvenus pour enrichir le prochain numéro. Votre avis nous aide à mieux répondre aux besoins du secteur.

Email : lecteur@spebtps.com

Remerciements

Nous remercions chaleureusement tous nos lecteurs, partenaires et contributeurs.



Bulletin d'information - Mensuel | 4^{ème} Numéro
Du 05 Mars 2026

www.spebtps.com